

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 178
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES



PROGRAMME 178

Préparation et emploi des forces

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » vise à satisfaire aux exigences d'emploi et de préparation des forces définies par les contrats opérationnels, eux-mêmes déclinés des ambitions de la revue stratégique de Défense et de sécurité nationale (RSDSN) de 2017, actualisée en 2021, et de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Il constitue en ce sens l'aboutissement et le cœur de la mission « Défense ». Organisé de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations et la préparation des forces dans un cadre organique cohérent, le programme 178 est placé sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA) au titre de ses attributions en matière de commandement des opérations militaires, de préparation et de mise en condition d'emploi des armées, de leur soutien, de la définition de leur format d'ensemble et de leur cohérence capacitaire.

Alors que la dégradation de notre environnement stratégique est une réalité constatée depuis plus d'une décennie, notamment à l'occasion de la publication des documents posant à intervalles réguliers le cadre des révisions de notre stratégie de défense et de sécurité nationale, l'année 2022 s'est caractérisée par une brutale accélération de cette évolution. Les événements en Ukraine en témoignent, avec la résurgence sur le continent européen d'un conflit interétatique majeur. Ce nouveau contexte stratégique se caractérise par trois tendances. La première est l'emploi désinhibé de la force, redevenu pour beaucoup d'acteurs le mode de règlement des conflits. La deuxième tendance est la contestation de notre liberté d'action par de grands compétiteurs, animés de la même volonté d'affirmer leur présence dans tous les domaines de confrontation. Enfin, la troisième tendance est le changement d'échelle, qui se traduit par une extension de la conflictualité à l'ensemble des milieux et des champs, et par la mise en œuvre de stratégies hybrides.

Dans cet environnement stratégique marqué par le renouveau de la puissance et le retour de la guerre de haute intensité en Europe, l'année 2023, cinquième année d'exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025, doit permettre aux armées de poursuivre l'effort engagé pour rester en phase avec l'évolution de la conflictualité et remplir leur mission de protection de la France et des Français face à la dangerosité du monde et à celle du quotidien. Ainsi, l'année budgétaire 2023 continuera de porter l'ambition de disposer d'armées équipées, préparées et entraînées au service de la France, puissance d'équilibre, dans chacun des cadres de la compétition, de la contestation ou encore l'affrontement. Aussi, les crédits alloués au programme 178 sont en augmentation de +1,2 Md€ par rapport à la LFI 2022 (+11 %).

1. Renforcer les forces morales et la cohésion nationale

Pour l'emporter dans une conflictualité qui est avant tout une confrontation des volontés, la vigueur des forces morales, c'est-à-dire la capacité individuelle et collective à prendre l'ascendant sur les événements est décisive. Les armées doivent donc cultiver leurs forces morales, combinaison de paramètres divers comme le sens de la mission, l'adhésion au projet collectif, la discipline, les conditions de vie et de travail ou encore le soutien apporté à la Nation.

Réciproquement, les armées doivent contribuer à la cohésion nationale, en particulier en direction de la jeunesse. C'est l'objet de nombreuses initiatives destinées à diffuser l'esprit de Défense et de résilience, qui doivent être valorisées et développées.

Les armées poursuivront ainsi leur appui aux journées Défense et mémoire et à la conduite de missions d'intérêt général « Défense » qui contribuent à la diffusion de l'esprit de Défense et de résilience.

La dynamique initiée pour les réserves, qui constituent un relais vers la société et contribuent à la réponse aux enjeux de la résilience et de la haute intensité, sera poursuivie, afin de pouvoir être engagées dans des missions plus complexes et dégager des marges de manœuvre pour compléter les effectifs des armées.

Les armées seront toujours prêtes en 2023 à incarner une part de la résilience de la Nation par des missions ponctuelles contre les menaces du quotidien comme l'opération RÉSILIENCE, déclenchée lors de la crise du Covid, ou lors de catastrophes naturelles comme des inondations ou des incendies, où les moyens militaires sont capables d'intervenir très rapidement pour porter les premiers secours aux populations.

2. Poursuivre le développement d'un modèle d'armée crédible, cohérent et équilibré

En 2023, les armées maintiendront la permanence de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de la défense de notre pays. Par ailleurs, la tenue des postures permanentes de sûreté – notamment posture permanente de sûreté aérienne et posture permanente de sauvegarde maritime – permettra de garantir la sanctuarisation et la protection du territoire national comme de ses approches, en métropole et en outre-mer.

L'aptitude à connaître, comprendre, caractériser et prévoir est centrale pour permettre à la France de décider et d'agir de manière autonome et souveraine. L'effort sera poursuivi en 2023 pour renforcer la capacité d'anticipation et d'analyse stratégique des armées, afin de leur permettre de déceler les signaux faibles annonciateurs de crises, mais également d'améliorer leur capacité à discerner les intentions de nos compétiteurs ou de nos adversaires. Le PLF 2023 voit ainsi les crédits dédiés à l'opération stratégique « Renseignement » augmenter d'environ 7,4 % par rapport à 2022 sur le périmètre du programme 178.

Le renforcement des aptitudes militaires dans les nouveaux espaces sera également poursuivi pour permettre aux armées de s'engager sur l'ensemble du spectre de la menace et de la conflictualité.

En 2022, les crédits de l'opération stratégique « Entretien programmé du matériel » (EPM) augmentent de 550 M€ par rapport au projet de loi de finances 2022. Cet effort doit contribuer à l'obtention d'un potentiel militaire cohérent et puissant, disposant d'une capacité à durer, de redondances indispensables et de stocks suffisants pour garantir l'épaisseur opérationnelle requise afin que les armées puissent remplir durablement leurs missions et dont la guerre en Ukraine a confirmé le besoin.

Cet effort permettra également de soutenir l'activité des armées avec notamment plus de temps consacré à l'entraînement sur les matériels majeurs avec lesquels elles seraient engagées en cas d'affrontement

Enfin, il ne peut y avoir de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes, dont la qualité conditionne la performance opérationnelle comprenant la capacité à durer. Les crédits alloués à l'action 5 « Logistique et soutien interarmées », qui comprend notamment les dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) et à l'alimentation, sont ainsi en augmentation de plus de 400 M€, soit 21 %, par rapport à la LFI 2022.

3. Cultiver la solidarité stratégique avec nos alliés et partenaires

La solidarité stratégique est à la base de la stratégie d'influence internationale de la France. Elle continuera en 2023 à s'exercer d'abord envers nos alliés de l'espace euro-atlantique, que ce soit au sein de l'Alliance atlantique ou de l'Union européenne. Le développement d'une solidarité stratégique européenne constitue en effet le préalable de toute autonomie stratégique européenne. Cette solidarité s'applique ensuite à nos partenaires dans nos zones d'intérêt stratégique, notamment en Afrique, au Proche et Moyen Orient, ou dans l'Indopacifique.

En Afrique, après la réarticulation de l'opération BARKHANE hors du Mali menée en 2022 en liaison étroite avec nos partenaires régionaux et nos alliés européens, l'année 2023 devrait voir les armées poursuivre la lutte contre les groupes armés terroristes à partir du Niger et du Burkina Faso et la conduite de partenariats militaires opérationnels, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation stratégique

En Europe, l'action des armées en 2023 devrait continuer à combiner le soutien à l'Ukraine, notamment à travers des cessions d'équipements adaptées aux besoins exprimés par Kiev, et le renforcement de la posture de l'Alliance atlantique par la poursuite de la participation des armées aux missions de réassurance sur le flanc oriental de l'Europe.

Dans l'espace méditerranéen, l'année 2023 devrait être marquée par la poursuite de l'opération de l'Union européenne IRINI de contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Libye, ou encore la participation de la France à La Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Enfin, au Moyen-Orient, les opérations CHAMMAL en appui des forces de sécurité irakiennes et des forces démocratiques syriennes pour défaire durablement Daesh en Syrie et en Irak, ainsi que l'opération AGENOR de sécurisation du trafic maritime aux abords du détroit d'Ormuz, devraient se poursuivre.

En conclusion, la guerre en Ukraine est venue souligner que nous avons changé d'époque, d'échelle et d'enjeux et elle nous rappelle que le risque d'un conflit interétatique majeur est désormais significatif. Les armées ont l'impérieux devoir de s'y préparer afin d'être prêtes, si les circonstances l'exigent, à s'engager dans un affrontement de haute intensité. Le programme P178 est au cœur de cette exigence et l'effort consenti pour la préparation et l'emploi des forces doit permettre aux armées de faire face tant aux engagements d'aujourd'hui qu'aux enjeux de demain. Pour la protection de la France et des Français, les armées doivent, le moment venu, être au rendez-vous de leur mission : assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation**

INDICATEUR 1.1 : Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

OBJECTIF 2 : Assurer la fonction stratégique de prévention

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du pré-positionnement des forces

OBJECTIF 3 : Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)

INDICATEUR 3.1 : Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection

OBJECTIF 4 : Assurer la fonction stratégique intervention

INDICATEUR 4.1 : Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France

INDICATEUR 4.2 : Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises

OBJECTIF 5 : Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

INDICATEUR 5.1 : Niveau de réalisation des activités

INDICATEUR 5.2 : Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

OBJECTIF 6 : Renforcer l'efficacité du soutien

INDICATEUR 6.1 : Coût de la fonction « restauration-hébergement »

INDICATEUR 6.2 : Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

INDICATEUR 6.3 : Améliorer le soutien du combattant

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » évolue au PAP 2023 : l'indicateur transversal d'efficacité bureautique a été supprimé à cause de sa faible portée comparative avec les autres ministères. Le programme se compose désormais de six objectifs et de dix indicateurs.

OBJECTIF

1 – Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation

Première des fonctions stratégiques du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, confirmée dans la revue stratégique de 2017, la fonction connaissance-anticipation établit le cadre d'autonomie et de souveraineté nationale en matière de renseignement à des fins opérationnelles (évaluation de la menace, prise de décision et conduite de l'action).

INDICATEUR

1.1 – Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Capacité d'anticipation opérationnelle	%	85	85	85	85	85	85
Satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire	%	86,9	88,5	90	90	90	90

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 1.1.1 « capacité d'anticipation opérationnelle » permet d'apprécier la bonne anticipation et la qualité de la veille stratégique. Le second sous-indicateur 1.1.2 mesure la capacité de la direction du renseignement militaire (DRM) à satisfaire ses commanditaires en termes de délais. Il mesure uniquement la réactivité, la mesure de la qualité étant trop subjective.

Mode de calcul :

L'indicateur comporte deux sous-indicateurs :

- le premier compare le nombre de crises dont l'analyse a permis une réaction adaptée et en temps utile de nos forces par rapport à l'ensemble des crises impliquant les intérêts de la France. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre de crises anticipées et analysées convenablement et dans les délais, rapportées au nombre de crises sur une période de deux ans ;
- le second mesure le taux de satisfaction des besoins de renseignement d'intérêt militaire en termes de réactivité (nombre de demandes satisfaites dans les délais sur le nombre total des demandes).

Source des données : état-major des armées - centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), pour la « capacité d'anticipation opérationnelle », et la direction du renseignement militaire (DRM), pour la « satisfaction du besoin de renseignement d'intérêt militaire ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1 :

La capacité d'anticipation opérationnelle se maintient à un niveau constant. Les tendances de fond sont analysées et prises en compte dans les travaux d'Anticipation Stratégique, et en conséquence veillées et suivies par le CPCO.

Celui-ci s'appuie également sur les échanges réguliers qu'il entretient avec les autres entités ministérielles comme interministérielles - MINARM : Direction du Renseignement Militaire (DRM), Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) ; MEAE : Direction de l'Afrique et de l'Océan Indien (DAOI), Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) - ainsi qu'avec les instituts de recherche.

En complément, la révision régulière des Stratégies Militaires Opérationnelles par zone permet, à intervalles rapprochés, une revue des grands facteurs régionaux d'instabilité relativement à nos intérêts, augmentant encore notre appréciation globale de la situation, et autorisant ainsi une meilleure anticipation des aléas éventuels.

Toutes les crises pouvant concerner ou affecter des intérêts français font l'objet d'une vigilance accrue. Les risques d'extension de la menace terroriste font également l'objet d'analyses approfondies permettant de définir des mesures préventives, dans une approche interministérielle et interalliée. En dehors des zones de crises dans lesquelles les armées françaises sont directement impliquées, un travail d'anticipation formel est conduit pour préparer des options stratégiques en cas de dégradation sécuritaire.

Les activités militaires de nos compétiteurs stratégiques et régionaux s'inscrivent régulièrement dans une dialectique de politique internationale. Dans ce cas, les signaux faibles associés sont instruits via des analyses systémiques.

De manière générale, nos armées sont confrontées à un certain nombre d'événements imprévus avec leurs crises associées. Cette tendance est notamment marquée par des compétiteurs s'engageant dans une guerre « hybride » et menant des actions sous le seuil de déclenchement des conflits ouverts.

Les crises inopinées ayant un impact sur les opérations ou sur la France à l'étranger font l'objet de travaux « d'anticipation réactive » dès les premiers signes de dégradation et, outre le suivi de la crise, sont susceptibles de conduire au renforcement de la posture de nos forces déployées ou pré-positionnées.

Par ailleurs, les principaux événements de nature géopolitique sont suivis avec un horizon trimestriel afin d'anticiper et d'orienter les travaux à venir.

De même, les événements météorologiques de toute nature - seuls les événements météorologiques et leurs conséquences sur l'engagement des armées, en OPEX ou sur le territoire national, sont anticipés à chaque fois que cela est possible (en septembre 2017 pour la tempête IRMA et en septembre 2021 pour l'ouragan SAM par exemple) - sont suivis de façon permanente sur l'ensemble du territoire national et des théâtres d'opérations.

Enfin, depuis 2020, la crise sanitaire et ses conséquences sécuritaires à moyen terme (déséquilibres économiques, phénomènes migratoires, etc.) sont prises en compte dans les travaux d'anticipation stratégique.

Sous-indicateur 1.1.2 :

La mission de la direction du renseignement militaire est de satisfaire les besoins en renseignement d'intérêt militaire dans les délais, s'agissant des sollicitations prioritaires émanant des hautes autorités, de l'état-major des armées et des forces armées. Elle maintient un taux de réactivité atteignant 90 % dans la durée. Ce taux est reconduit à l'identique pour 2023.

OBJECTIF

2 – Assurer la fonction stratégique de prévention

La fonction stratégique prévention a pour objectif d'assurer une veille permanente pour anticiper les crises sur les zones de souveraineté française et dans ses zones d'intérêt et être ainsi en mesure d'agir en amont, dans un cadre national ou multinational.

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des forces pré-positionnées engagées dans les opérations dans un délai inférieur à 5 jours	%	91	88	90	90	90	90
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces prépositionnées	%	91	82,5	96	100	100	100

Précisions méthodologiques

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement. Cet engagement doit représenter au moins 50 % du volume projeté dans la zone de crise, dans un délai inférieur à cinq jours.

Le sous-indicateur 2.1.2 mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées étrangères notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : ratio, sur les trois dernières années (dont l'année calculée incluse qui est donc une prévision), entre l'effectif pré-positionné déployé dans les opérations extérieures ou au profit des départements et collectivités d'outre-mer au cours des cinq premiers jours de l'opération ou de la crise et les effectifs totaux déployés sur le même nombre de jours.

Sous-indicateur 2.1.2 : effectif des forces étrangères réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.1.1 :

Cet indicateur mesure l'efficacité de l'engagement des forces pré-positionnées dans le cadre d'une opération ou d'une crise. Ces forces comprennent des forces de souveraineté, déployées dans les départements et collectivités d'outre-mer, et des forces de présence, déployées au titre des accords de défense, renforcées par les forces maritimes déployées préventivement.

Actuellement et pour quelques temps, le théâtre le plus affectant pour nos armées est celui concernant l'Europe de l'Est, pour lequel aucune force pré-positionnée n'existe à proximité.

L'autre opération importante engageant les Forces Armées reste la bande sahélo-saharienne qui reprend ses activités après le désengagement du Mali.

Ainsi, à l'avenir, il est à prévoir une activité similaire à celle observée ces dernières années, le conflit en Europe de l'Est, de son côté, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Sous-indicateur 2.1.2 :

Nos forces pré-positionnées consacrent une part prépondérante de leur activité au partenariat militaire opérationnel. C'est particulièrement le cas pour nos deux pôles de coopération, les éléments français au Sénégal (EFS) et les éléments français au Gabon (EFG), dont c'est la mission première vers laquelle sont tournés tous leurs efforts.

Au-delà de la capacité de nos forces pré-positionnées à atteindre ce résultat, ce dernier dépend aussi de nombreux paramètres susceptibles de moduler l'action militaire (évolution des choix de politique intérieure de certains partenaires, phénomènes naturels comme ce fut le cas avec la pandémie de Covid, volonté ou non de nos partenaires

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

de travailler avec nous, demandes de formations variables des pays partenaires, évolutions des missions des Nations Unies et des missions régionales).

Le contexte sécuritaire conditionne aussi beaucoup les aptitudes de nos forces. Une crise majeure comme la guerre en Ukraine conduit à réorienter des priorités dans l'emploi de nos forces et de certains moyens qui auraient pu être consacrés aux actions de formations des forces pré-positionnées.

OBJECTIF

3 – Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)

La fonction stratégique protection a pour objectif d'assurer l'intégrité du territoire et de protéger les français, en agissant sur l'ensemble des facteurs de déstabilisation. La réalisation de cette fonction résulte de l'effort conjugué des armées, directions et services, décrit dans leur contrat opérationnel respectif.

INDICATEUR

3.1 – Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de terre	%	100	100	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la marine	%	85	86	89	92	94	97
Niveau de réalisation des contrats pour l'armée de l'air	%	95	95	95	95	95	100
Niveau de réalisation des contrats pour le SSA	%	93	94	100	100	100	100
Niveau de réalisation des contrats pour la DIRISI	%	99	99	99	99	99	99
Taux de couverture des zones de surveillance (aérienne / maritime)	%	75	75/79	75/68	75/68	75/68	75/68
Niveau de réalisation des interceptions	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.

Ces sous-indicateurs traduisent la performance des armées, directions et services pour faire face, seuls ou dans un cadre interministériel, aux exigences de sécurité des Français. Ils permettent à la fois de mesurer le respect du contrat opérationnel mais aussi le degré d'implication des armées et leur efficacité dans une mission s'inscrivant dans un cadre interministériel.

La performance recherchée consiste à se mettre en capacité d'assurer, dans des délais adaptés à chaque type de menace (de quelques minutes pour une interception aérienne à plusieurs jours pour un pistage de cargo trafiquant), une surveillance suffisante et dissuasive ainsi qu'une intervention efficace, sur un très grand panel de tâches (sauvetages, luttes contre les catastrophes naturelles et les trafics, surveillances militaire et environnementale...).

Mode de calcul :

Les cinq premiers sous-indicateurs mesurent pour chacune des armées, directions et services :

- le taux de satisfaction des missions permanentes de la fonction protection ;
- la capacité à honorer l'hypothèse d'engagement majeur de la fonction protection.

Ceux-ci prévoient des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics...).

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux missions intérieures (MISSINT).

En complément, deux sous-indicateurs mesurent les résultats pratiques :

- le taux de couverture, successivement (2 chiffres) des zones de surveillance aérienne et maritime. Certaines zones sont activées en permanence (couverture radar pour la défense aérienne du territoire, dispositif de surveillance des approches maritimes), d'autres conjonctuellement (sécurité de sortie de port d'un navire précieux), d'autres selon des règles de probabilité de détection (patrouilles dans les zones économiques exclusives) ;
- le taux d'interceptions réussies dans le domaine de la défense aérienne du territoire.

Source des données :

Les états-majors d'armée et directions centrales.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

L'armée de Terre honore toutes les contributions qui lui sont demandées au titre de la fonction PROTECTION, que ce soit sur le territoire métropolitain ou outre-mer. La réactivité de son dispositif sera augmentée par la poursuite de la mise en place en 2023 de lots de réactivité Terre (protections balistiques et NRBC, munitions, vivres opérationnelles...) dans 72 régiments à hauteur d'une compagnie, permettant de l'engager en réaction à une crise majeure et avec une autonomie initiale de 3 jours.

Marine Nationale :

Les prévisions sur la période 2023 à 2025 permettent d'envisager une amélioration progressive du niveau de réalisation du contrat de protection grâce à l'admission au service actif progressive des différents patrouilleurs outre-mer (POM) basés à Tahiti (admission au service actif des POM *Teriieroo* en 2024 et POM *Philippe Bernardino* en 2025), en Nouvelle Calédonie (admission au service actif des POM *Auguste Bénébig* en 2023 et POM *Jean Tranape* en 2025) et à la Réunion (admission au service actif des POM *Auguste Techer* en 2024 et POM *Félix Éboué* en 2025).

Le niveau de réalisation de la couverture des zones de surveillance maritime (68 %) devrait se maintenir jusqu'en 2025, le parc des moyens aériens et maritimes restant quantitativement équivalent. Toutefois, le renouvellement des capacités, avec l'entrée en service de 10 Patrouilleurs Océaniques (PO) en métropole de 2026 à 2030 et de 6 Patrouilleurs Outre-Mer (POM) en remplacement des patrouilleurs d'ancienne génération et la généralisation de l'ATL2 Standard 6, permettront d'améliorer la précision de la surveillance et le volume des informations récoltées pour la même surface maritime couverte.

Armée de l'air et de l'espace :

La tenue de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-Air) est un impératif. La PPS-Air reste donc tenue en permanence, parfois réalisée prioritairement à l'entraînement organique.

Les investissements consentis au profit de la PPS-Air permettent d'augmenter le taux de couverture des zones de surveillance aérienne. Néanmoins l'effort doit être maintenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat opérationnel PPS-air, en particulier, dans les zones côtières et montagneuses.

La cible de 100 % d'interceptions est maintenue et les objectifs sont tenus.

SSA :

Le volet protection est assuré à 100 % par le SSA car il dispose des capacités suivantes :

- capacité de la médecine des forces de disposer sur le territoire national de 100 équipes médicales avec au moins une par base de défense (BdD) en mesure de garantir le soutien médical de niveau 1 aux officiers généraux de zone de défense et de sécurité (OGZDS) ainsi qu'aux commandants supérieurs (COMSUP) ;
- capacité de la médecine hospitalière de disposer de 5 hôpitaux d'instruction des armées (HIA) capables de prendre en charge des militaires ;
- capacité du ravitaillement sanitaire de disposer d'au moins un établissement de ravitaillement (ERSA).

Le cible de 100 % est stable jusque 2025.

DIRISI :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Le réseau de communication nationale SOCRATE est une composante majeure de l'indicateur 3.1. Sa disponibilité repose sur de nombreuses redondances de réseaux.

OBJECTIF mission**4 – Assurer la fonction stratégique intervention**

L'objectif de la fonction stratégique intervention est d'agir au-delà de nos frontières pour assurer la défense de nos ressortissants et de nos intérêts, et rétablir la stabilité dans un cadre multinational dans le respect d'engagements internationaux.

INDICATEUR mission**4.1 – Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de terre	%	90	90	90	90	90	90
Marine	%	89	78	70	88	85	84
Armée de l'air	%	70	75	75	65	65	65
SSA	%	90	100	80	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques**Les contrats opérationnels pris en référence sont ceux de la LPM 2019-2025.**

Ces indicateurs traduisent la capacité des armées, directions et services à être engagées, pour une durée limitée, dans une opération de coercition majeure tout en conservant une partie des responsabilités exercées sur les théâtres d'opération déjà ouverts. Le contrat opérationnel prévoit une simultanéité partielle entre les engagements en opération de gestion de crise et les opérations en coercition.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la capacité à réaliser les objectifs des contrats opérationnels, pour la fonction stratégique « Intervention » dans le cadre de l'hypothèse d'engagement maximum de nos forces. La capacité est mesurée en prenant en compte les ressources effectivement disponibles.

L'engagement maximal prévu dans le cadre d'une opération de coercition se décline de la manière suivante :

- armée de terre : deux brigades interarmes représentant environ 15 000 hommes des forces terrestres ;
- marine nationale : le porte-avions et groupe aérien embarqué, deux bâtiments de projection et de commandement (BPC), un noyau-clé d'accompagnement à base de frégates, deux sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et des avions de patrouille maritime ;
- armée de l'air et de l'espace : 3 bases aériennes projetées (BAP), 45 avions de chasse, 9 avions de transport stratégique et de ravitaillement, 16 avions de transport d'assaut (ATA), 2 plots Recherche et Sauvetage de Combat (RESCO), ainsi que des capacités drones et des moyens ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) ;
- les moyens de commandement, de renseignement et de logistique de l'opération.

La ressource disponible doit s'entendre ici comme étant apte à être engagée, c'est-à-dire après la préparation opérationnelle adaptée.

Cette hypothèse prévoit en outre le maintien d'une capacité résiduelle d'engagement d'urgence, une posture de protection renforcée sur le territoire national et la ré-articulation des opérations en cours.

La disponibilité caractérise l'aptitude d'une capacité opérationnelle (c'est-à-dire d'une puissance militaire cohérente en personnel qualifié et entraîné, en équipements suffisants, disposant d'une doctrine, d'une organisation, des approvisionnements et soutiens nécessaires) à être mise sur pied dans le délai requis par l'hypothèse d'emploi maximum des forces.

DIRISI : le mode de calcul correspond à la moyenne pondérée des indicateurs de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux).

SSA : ratio entre le nombre global d'équipes chirurgicales disponibles et la cible théorique, hors praticiens en formation.

Source des données :

Les états-majors d'armée et les directions centrales.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

L'armée de Terre honore intégralement sa contribution à l'échelon national d'urgence (ENU) avec son dispositif Guépard, dont la réactivité a été éprouvée lors de l'engagement en Roumanie dans le cadre des mesures de réassurance de l'OTAN.

Concernant l'hypothèse d'engagement majeur, l'armée de Terre honore sa contribution en volume de forces. Néanmoins, les délais estimés de montée en puissance dépassent les 6 mois prévus dans le contrat opérationnel et reposent sur :

- la remontée en disponibilité des matériels, nécessitant un effort de maintenance, pour permettre à la fois la montée en puissance de la force et son engagement ;
- la capacité des soutiens interarmées à soutenir la montée en puissance et la projection de la force, tout en permettant la réorganisation du dispositif de la situation de référence pour pouvoir engager les capacités mutualisées avec la gestion de crise ;
- la réalisation des stocks de munitions et pièces de rechanges nécessaires à la montée en puissance et au soutien dans la durée de l'engagement.

De plus, des réductions de capacité opérationnelle et des ruptures temporaires de capacité contraignent à la fois la montée en puissance et l'aptitude à s'engager dans la durée.

Marine Nationale :

Les prévisions concernant la capacité de la Marine à intervenir les trois prochaines années marquent une tendance à la baisse. Les composantes frégates, bâtiments de soutien logistique et bâtiments de guerre des mines sont les principaux facteurs de cette évolution. Les admissions au service actif des frégates de défense et d'intervention (FDI) et des bâtiments ravitailleurs de forces (BRF) ainsi que la mise en place du programme Système de lutte anti-mines futur (SLAM-F) seront les éléments déterminants pour l'amélioration de la capacité de la Marine à assurer cette fonction.

Après le désarmement programmé de la frégate anti-sous-marine (FASM) Latouche Tréville en 2022 et dans l'attente de la mise en service des premières FDI en 2025, la composante frégates ne sera pas en capacité d'honorer sa pleine contribution à la fonction stratégique avant cette échéance.

Le biseau de deux bâtiments de commandement et de ravitaillement/ravitailleur de forces entre 2023 et 2025 ne devrait pas avoir d'effet notable sur la disponibilité.

Le renouvellement de la composante de la guerre des mines avec le « système de lutte anti-mines du futur » (SLAM-F) (et le biseau associé des moyens le composant) se déroulera jusqu'en 2032. Alors que les premiers bâtiments de guerre des mines (BGDM) ne seront attendus qu'à partir de 2027, le retrait du service actif des chasseurs de mine tripartites (CMT) initié en 2022 induira une diminution progressive de la contribution de la composante à la fonction stratégique « intervention » à partir de 2024.

Armée de l'air et de l'espace :

L'aptitude de l'armée de l'Air et de l'Espace à intervenir dans le cadre d'un engagement majeur sous six mois dépend du niveau de préparation opérationnelle des forces dans le cadre de la montée en puissance, de la capacité à redéployer les moyens engagés en gestion de crise, du volume de projection de force (difficultés de recourir à l'affrètement aérien), de l'utilisation d'avions ravitailleurs alliés et de l'approvisionnement de certaines ressources.

Les inflexions à compter de l'année 2023 s'expliquent notamment par les retraits des flottes C160 Transall et Mirage 2000C, conjugué à l'export de Rafale Air d'occasion. Ces réductions des flottes d'avions de chasse et de transport tactique viennent accroître le besoin de régénération des forces aériennes dans l'hypothèse d'un engagement majeur. La livraison de Rafale, combinée avec la fin des livraisons d'avions à la Croatie, devrait néanmoins permettre une amélioration progressive du contrat « Intervention » en 2025.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Néanmoins, l'agrégat avions de transport tactique connaît toujours des difficultés en matière de disponibilité, en particulier pour la flotte C130H qui entraînent également des difficultés de formation d'équipages.

SSA :

Le nombre d'équipes chirurgicales (EC) armées par le personnel de la composante hospitalière militaire pour répondre au contrat opérationnel a augmenté, passant progressivement de 48 (2020) à 51 (2021) à un objectif de 55 en 2022. La cible pour 2023 est fixée à 58.

L'ambition d'atteindre 65 EC en 2025 est conditionnée par la réalisation effective des recrutements prévus en chirurgiens, en particulier en orthopédie.

DIRISI :

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis et le contrat opérationnel est honoré. La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont le rythme d'obsolescence, la variété et la complexité s'intensifient. La migration d'anciens réseaux classifiés vers le STCIA V0.5 SECRET SF et SECRET a débuté. La fin du déploiement du programme SIA et les actions en cours de fiabilisation des diverses passerelles critiques bénéficient d'un suivi prioritaire.

INDICATEUR**4.2 – Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Terre	%	100	97	97	97	97	97
Marine	%	87	93	88	89	89	89
Armée de l'air	%	95	95	95	95	95	95
SSA	%	100	100	100	100	100	100
DIRISI	%	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques**Mode de calcul :**

L'indicateur mesure, pour chacune des composantes, la tenue du contrat opérationnel. La réalisation du contrat opérationnel s'entend comme l'aptitude des unités à être déployées dans le temps imparti, sur un nombre défini de théâtres.

L'engagement maximum prévu dans le cadre des opérations de gestion des crises est le suivant :

- gestion de crise dans la durée sur 2 ou 3 théâtres dont un en tant que contributeur majeur au sein d'une coalition, en engageant jusqu'à 7 000 hommes des forces terrestres, jusqu'à 14 avions de chasse, ainsi que des drones MALE (moyenne altitude longue endurance), jusqu'à 6 frégates, un porte-hélicoptère amphibie (PHA) et un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) selon les circonstances ;
- échelon national d'urgence de 5 000 hommes permettant de projeter une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 hommes à 3 000 kilomètres du territoire national ou d'une base à l'étranger en 7 jours ;
- maintien des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime ainsi que de la posture de protection terrestre.

Pour le SSA, il s'agit des effectifs en équipes chirurgicales dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle.

Pour la DIRISI, sont pris en compte le taux de disponibilité de l'ensemble des réseaux et SIC OPS opérés par la DIRISI (réseaux nationaux, élongations pour les théâtres, SI opérationnels de la DIRISI, SIC internationaux) et le taux de réalisation de l'appui SIC aux OPEX.

Source des données : les données proviennent des états-majors d'armée, des directions et des services.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Armée de terre :**

En intervention/gestion de crise, l'armée de Terre est engagée avec des effectifs conformes à son contrat mais sur six théâtres aux caractéristiques très diverses. Cela pèse sur certaines fonctions et affecte les nécessités organiques de préparation opérationnelle (PO), reconstitution des stocks et constitution de la ressource humaine.

Marine Nationale :

Aucune évolution significative concernant la disponibilité des composantes frégates et bâtiments de soutien logistique n'est attendue avant l'entrée en service des frégates de défense et d'intervention (FDI) en 2025.

Les prévisions concernant la capacité de la Marine à gérer les crises sur les trois prochaines années ont tendance à rester stables.

Sans effet significatif sur l'indicateur correspondant, l'arrêt progressif des chasseurs de mine tripartites (CMT) à partir de 2022 provoquera une baisse de la disponibilité de la composante guerre des mines, dans l'attente de la montée en puissance du programme SLAM-F.

Armée de l'air et de l'espace :

L'armée de l'Air et de l'Espace participe aux opérations de gestion de crise au niveau requis dans les contrats opérationnels. La génération de l'échelon national d'urgence (ENU) demeure assurée. Toutefois, les difficultés rencontrées sur les flottes de transport tactique imposent de maintenir les prévisions à 95 %. En l'état actuel, la projection de l'ENU en autonomie et dans les délais requis est fonction de l'atteinte du format de la flotte transport et d'une amélioration sensible dans la durée de la disponibilité technique.

SSA :

A ce stade, le volet « gestion de crise » du contrat opérationnel vise à être garanti avec constance jusqu'en 2025 : 100 % des équipes chirurgicales (EC) honorées dans le cadre du dispositif santé de veille opérationnelle adapté à l'échelon national d'urgence (DSVO-ENU).

DIRISI :

La disponibilité de l'ensemble des SIC OPS opérés par la DIRISI est au niveau requis et le contrat opérationnel est honoré. La DIRISI mène toutefois des actions pour renouveler les capacités dont le rythme d'obsolescence, la variété et la complexité s'intensifient. La migration d'anciens réseaux classifiés vers le STCIA V0.5 SECRET SF et SECRET a débuté. La fin du déploiement du programme SIA et les actions en cours de fiabilisation des diverses passerelles critiques apportera une réponse concrète à ce risque.

OBJECTIF

5 – Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activités, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique opérationnelle.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

5.1 – Niveau de réalisation des activités

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Jours d'activités par homme Terre "JPO" (norme LPM : 90)	jours	79	83	82	83	88	90
Journées de formation et d'entraînement	jours	118	122	120	120	120	120
Taux d'entraînement par équipage sur matériel terrestre	Taux	57	60	64	70	63	74
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre (dont forces spéciales) (norme LPM : 200/220)	heure	163 (FC) 195 (FS)	178(FC)/ 201(FS)	148(FC)/ 154(FS)	144(FC)/ 157(FS)	148(FC)/ 162(FS)	168(FC)/ 184(FS)
Heures de vol par pilote de chasse Air (norme LPM : 180)	heure	152	161	162	147	161	166
Heures de vol par pilote de transport Air (norme LPM : 320)	heure	176	192	208	189	206	248
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air (norme LPM : 200)	heure	155	163	183	181	182	190
Jours de mer par bâtiment Marine (bâtiment hauturier) (norme LPM : 100/110)	jours	90 (102)	93 (110)	90 (95)	90 (95)	96 (106)	96 (101)
Heures de vol par pilote de chasse Marine (pilote qualifié appontage de nuit) (norme LPM : 180/220)	heure	98 (179)	192	188	188	195	195
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Marine (norme LPM : 220)	heure	212	201	218	218	210	210
Heures de vol par pilote de patrouille maritime Marine (norme LPM : 350)	heure	317	315	340	340	330	320
Niveau d'entraînement cyber	%	75	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Le terme « activité » comprend les activités relatives à l'emploi des forces et celles nécessaires à leur entraînement.

L'entraînement constitue la phase finale de la préparation des forces qui met en synergie des matériels disponibles, une doctrine d'emploi étayée et des soutiens suffisants. La qualification opérationnelle qui en résulte garantit un emploi optimum des forces au chef d'état-major des armées.

Mode de calcul :

Pour l'armée de terre, l'indicateur d'activités rend compte du nombre de journées de préparation opérationnelle (JPO) financées par le seul budget de l'armée de terre (les mises en condition avant projection, les jours consacrés à la préparation opérationnelle générique et les jours de formation individuelle). Il est calculé sur la base d'une force opérationnelle terrestre (FOT) à 77 000 hommes à partir de 2017.

L'indicateur journées de formation et d'entraînement (JFE) permet de rendre compte de l'ensemble des jours de formation et d'entraînement (mise en condition finale, préparation opérationnelle (PO) interarmes, PO métier indemnisée et non indemnisée) par soldat sur les effectifs composant la FOT et les militaires du rang à l'instruction.

L'indicateur taux d'entraînement des équipages sur matériel terrestre (création PAP 19 – hors OPEX) rend compte de l'atteinte des normes d'entraînement définie par la LPM.

Pour la marine, cet indicateur est une moyenne par homme, par pilote, par équipage des forces opérationnelles, du temps consacré à la préparation et à l'activité opérationnelle. Les chiffres entre parenthèses représentent les jours de mer des grands bâtiments et les heures de vol des chasseurs de l'aéronautique navale qualifiés « nuit ». Cette distinction sur la qualification « nuit » est retirée à compter de 2021.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, les heures de vol (HdV) sont la moyenne des heures de vol réalisées par pilote aux commandes des aéronefs des forces opérationnelles ou des aéronefs de substitution. Les HdV sur simulateurs ne sont donc pas prises en compte.

Le niveau d'entraînement cyber établit le taux d'exercices réalisés par rapport à ceux programmés au titre de l'année. Le programme est élaboré d'une année sur l'autre et soumis à l'approbation du COMCYBER.

Source des données :

Les données chiffrées proviennent des états-majors d'armée. La division emploi des forces de l'EMA effectue les analyses capacitaires interarmées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

Journées de préparation opérationnelle (JPO) & journées de formation et d'entraînement (JFE)

Les ressources budgétaires allouées, les effets vertueux d'un moindre engagement Sentinelle et une préparation opérationnelle plus ambitieuse devraient permettre de réaliser 83 JPO en 2022. Cette évolution devrait se poursuivre pour atteindre les 90 JPO conformément à la trajectoire prévue en LPM. Le niveau d'engagement de l'armée de Terre (Europe de l'Est) et des potentiels techniques alloués peuvent remettre en cause l'atteinte de la cible.

Les JFE devraient suivre la même dynamique que les JPO.

Normes d'entraînement sur matériels terrestres majeurs

Se préparer à combattre jusque dans les champs les plus durs de la conflictualité requiert une hausse du niveau de l'activité. La trajectoire de l'activité terrestre décrite en construction de la LPM répondait à cet enjeu. Les ajustements successifs n'ont pas permis de maintenir ce niveau d'activité.

L'activité terrestre continuera sa progression en 2023 malgré la hausse des coûts du maintien en condition opérationnelle (MCO). La modernisation de l'armée de Terre se poursuit avec la mise en service du JAGUAR et du SERVAL combinées à l'augmentation du parc GRIFFON.

Heures de vol par pilote d'hélicoptère Terre

Le recours au soutien industriel par le biais des verticalisations de contrats et de charge de maintenance (visites intermédiaires, soutien du parc d'entraînement et des prestations de *supply chain*) devrait permettre une évolution à la hausse de l'indicateur en 2023.

Marine Nationale :

Activité bâtiments de surface :

La prévision des jours de mer par équipage de bâtiment remonte à un niveau moyen pour l'année 2023. Ce niveau se maintiendra pour les années suivantes compte-tenu de l'admission au service de nouvelles coques entre 2023 et 2025 pour un ratio de 1 retrait du service actif/1 admission au service actif et un nombre d'équipage constant.

Activité aéronautique :

Chasse : la prévision du nombre d'heures de vol par pilote (195 h) est stable pour les années 2023 à 2025 et légèrement en deçà de la cible LPM (200 h).

Hélicoptères : prévision stable pour les années 2023 à 2025 (195 h) et légèrement en-deçà de la cible LPM (220 h). Le faible taux de disponibilité des NH90 et le retard de l'arrivée des Dauphin de la flotte intérimaire empêche d'atteindre la cible.

PATSIMAR (patrouille, surveillance et intervention maritime) : la cible prévisionnelle pour 2023 et 2024 à 330 heures est en-dessous de la norme LPM suite aux difficultés pour provisionner des heures de vol sur les aéronefs standard 6. Elle diminuera en 2025 à 320 heures avec le retrait du service actif d'ATL2 standard 5.

Armée de l'air et de l'espace :

L'impact de l'export Rafale conjugué à l'arrêt anticipé en 2022 des Mirage 2000C entraînera une réduction d'activité chasse globale, en particulier en 2023.

Les conséquences du retrait de service des C160 Transall ne sont que partiellement compensées en 2023 par la montée en puissance des A400M.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Les tensions sur la disponibilité des hélicoptères expliquent la légère baisse d'activité des équipages.

INDICATEUR

5.2 – Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Armée de terre Char Leclerc	%	87	87	94	87	87	87
Armée de terre EBRC (dont AMX10RC)	%	Sans objet	65	92	84	96	103
Armée de terre VBMR (dont VAB)	%	Sans objet	101	89	99	99	99
Armée de terre VBCI	%	58	61	53	65	72	73
Armée de terre Pièces de 155 mm (CN155)	%	88	76	90	58	58*	59*
Armée de terre Hélicoptères de manœuvre (HM)	%	45	43	61	54	54	58
Armée de terre Hélicoptères d'attaque ou de reconnaissance	%	51	55	64	58	58	59
Marine nationale Porte avions (PA)	%	95	94	94	62	95	94
Marine nationale sous-marin nucléaire d'attaque (SNA)	%	57	51	56	62	57	66
Marine nationale autres bâtiments	%	82	74	76	76	74	72
Marine nationale Composante frégates	%	66	58	59	59	61	63
Marine nationale Chasse	%	55	73	69	67	67	68
Marine nationale Hélicoptères	%	49	46	63	56	67	71
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR)	%	54	60	64	67	75	70
Armée de l'air combat/chasse	%	82	81	84	69	71	75
Armée de l'air Avions de transport tactique (ATT)	%	65	60	85	73	77	80
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel (Appui OPS)	%	115	77	91	76	77	77
Armée de l'air - Vecteur ISR	%	72	68	96	86	86	91
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental (AUG)	%	100	95	94	95	83	93
Armée de l'air Hélicoptères de manœuvre et de combat	%	88	72	78	82	85	886
Armée de l'air Système sol-air	%	77	77	73	52	52	52

Précisions méthodologiques

Cet indicateur répond à la nécessité de mettre en cohérence le contrat opérationnel et la disponibilité des parcs nécessaire à la satisfaction de ces contrats. La montée en puissance de certains matériels et équipements pour répondre aux exigences du terrain, avant même que le contrat opérationnel ne connaisse une actualisation, peut entraîner de fortes variations des indicateurs et de leur cible.

Le sous-indicateur « synthèse autres bâtiments de la marine » regroupe la guerre des mines, les grands bâtiments amphibies, les bâtiments de souveraineté et de présence et les pétroliers ravitailleurs. Son calcul est réalisé sur la base du taux de disponibilité technique résultant de la programmation de la maintenance majeure et intermédiaire en vigueur et du taux moyen d'indisponibilité constaté

Le sous-indicateur « MN chasse » regroupe les Rafale Marine. Le sous-indicateur « MN hélicoptères » couvre tous les hélicoptères de la Marine et le sous indicateur « MN guet aérien, patrouille et surveillance maritime » couvre les ATL2, F50M, F200 et E2C.

Pour l'armée de l'air et de l'espace, à compter du PAP 2019, le sous indicateur « Avions à usage gouvernemental » ne comprend plus la composante Intelligence Surveillance Reconnaissance (ISR) qui fait l'objet d'un nouveau sous indicateur « Armée de l'air et de l'espace - Vecteur ISR ». Celui-ci regroupe les moyens aériens dédiés au recueil du renseignement, lesquels vont être renforcés au cours de la LPM 2019-2025.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure le ratio du niveau de matériels effectivement disponibles rapporté au besoin généré par les contrats opérationnels les plus dimensionnants et au besoin organique (formation, entraînement, plastron, essais...). Le matériel qui répond aux exigences de sa finalité principale est

considéré comme disponible. Par ailleurs, pour les matériels requis par les contrats OPEX, un potentiel minimum d'heures avant maintenance industrielle est exigé pour le déploiement.

Source des données :

Les données proviennent de l'armée de terre, de la marine nationale et de l'armée de l'air.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de terre :

Matériel terrestre (MCO-T)

Leclerc : le parc connaît deux événements majeurs, que sont la rénovation (dont les effets seront visibles sur la ligne avec la mise en chaîne industrielle) et le programme de pérennisation. Les impacts sont toutefois atténués par le maintien en service jusqu'en 2025 de 25 chars Leclerc compensant une part de ces immobilisations conjoncturelles. Le nouveau marché de soutien MSS2 devrait également favoriser une remontée progressive de disponibilité.

EBRC (AMX10RC / JAGUAR) : le décalage de la livraison des JAGUAR impose de prolonger le soutien du parc AMX10RCR mais sans fortement affecter la disponibilité, croissante pour le parc EBRC à compter de 2024.

VBMR (VAB / GRIFFON) : la livraison des GRIFFON produit un effet positif sur la disponibilité générale. Le retrait de service d'un volume très important de VAB en 2025, supérieur au volume des livraisons de GRIFFON dans le même temps, aura pour effet de réduire la disponibilité générale du parc VBMR par rapport à la cible stable requise au titre du contrat opérationnel.

VBCI : les investissements prévus sur le VBCI, parc objet d'une feuille de route fiabilisation, se traduiront par une progression de la disponibilité.

CN 155 (CAESAR / AUF1) : suite à la cession de 18 CAESAR et de rechanges à l'armée ukrainienne, la disponibilité est logiquement en forte baisse et impose de maintenir au mieux le parc AUF1 en attendant le recomplètement des CAESAR cédés et ensuite la livraison des 33 CAESAR supplémentaires pour atteindre la cible du format à 109 canons. Les données fournies ici ne tiennent pas compte des efforts consentis dans le cadre des travaux sur « l'économie de guerre » et des engagements des industriels à accélérer les livraisons. L'augmentation du parc de CN155 qui devrait en résulter en 2024 et 2025 n'est à ce stade pas chiffrable.

Matériel-Aéroterrestre (MCO-A)

Hélicoptère de manœuvre et d'assaut (HMA) : la révision à la baisse de l'activité a conduit à décider une baisse de la disponibilité prévisionnelle associée aux flottes HMA. Toutefois, les efforts des unités de maintenance de l'armée de Terre et les performances des contrats « verticalisés » CHELEM (COUGAR-CARACAL) et NOS (CAÏMAN) visent une hausse de la disponibilité dès 2025.

Hélicoptère de reconnaissance et d'attaque (HRA) : en dépit de l'amélioration de la productivité du NSO de l'armée de Terre et des effets du contrat « verticalisé », le niveau important de l'encours des chantiers TIGRE pénalise encore la disponibilité. La réduction accélérée du parc GAZELLE est principalement la cause de la baisse de la disponibilité globale.

Marine Nationale :

Porte-avions : la cible du « PA Charles de Gaulle » reste conforme à la programmation des arrêts techniques au plan de maintenance majeure et intermédiaire.

SNA : la cible « SNA » fluctue en fonction du calendrier de livraison des SNA de type Suffren. Elle reste tributaire des capacités à prolonger la durée de vie des SNA de type Rubis.

Autres bâtiments : la cible « autres bâtiments » baisse en raison du retrait du service de bâtiments non renouvelés sur la période.

Frégates : la cible « frégates » augmente en raison de l'admission au service actif d'une FREMM en 2023 et de la première FDI en 2025.

Chasse : maintenue à un haut niveau, la performance de l'agrégat devrait néanmoins baisser à compter de 2023 compte tenu des chantiers capacitaires de mise au standard F4 du Rafale.

Hélicoptères : la cible 2023 est revue à la baisse, principalement en raison d'un fort taux d'immobilisation au Soutien Industriel (retards persistants des chantiers capacitaires), auquel s'ajoutent les retards de livraison de la flotte intérimaire et, pour la flotte CAIMAN, la lourdeur du plan de maintenance et des difficultés technico-logistiques notamment liées à la corrosion. Au regard de cette situation et en dépit de la baisse évoquée, l'objectif de disponibilité envisagé correspond cependant aux attentes fortes d'une amélioration des résultats.

PATSIMAR et guet aérien : l'augmentation des prévisions de disponibilité mise sur une amélioration de la performance des nouveaux contrats « verticalisés ». La baisse ponctuelle en 2025 est justifiée par le biseau AVSIMAR attendu avec le retrait de service des F200G et les premières livraisons d'Albatros.

Armée de l'air et de l'espace :

Chasse : La baisse de la disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels (disponibilité technico-opérationnelle) sur l'agrégat chasse intègre les exports dont les compensations sont progressives. L'évolution à la hausse est l'effet attendu de la performance des contrats verticaux (Rafale et moteur Mirage 2000), de l'adossement du soutien au SIAé, des mesures prises pour remédier à la crise logistique sur M2000, ainsi que de mesures d'optimisation internes prises par l'armée de l'Air et de l'Espace.

Transport : La baisse de la disponibilité des flottes d'avions de transport s'explique notamment par le retrait de service du C160 décidé en 2021. L'évolution à la hausse qui suit s'explique par la poursuite de la montée en puissance de la flotte A400M et la finalisation de son soutien.

Avions d'appui opérationnel : la période 2022-2025 verra se poursuivre la déflation de la flotte C135 et la montée en puissance de la flotte MRTT. La disponibilité de cet agrégat va s'accroître à mesure que les C135 seront totalement retirés du service.

Intelligence Surveillance Reconnaissance : L'évolution à la hausse de la disponibilité technico-opérationnelle de l'agrégat ISR entre 2023 et 2025 s'explique par une augmentation des capacités sur la période (avions légers de surveillance et de reconnaissance-ALSR et Reaper).

De 2023 à 2024, l'inflexion de la disponibilité des AUG s'explique par la modernisation d'une flotte.

Hélicoptères : la période 2022-2025 verra se poursuivre une augmentation de la disponibilité, notamment suite à la montée en puissance progressive de la flotte Caracal et celle de la flotte MFHM (Modernisation de la Flotte Hélicoptères de Manœuvre), qui palliera partiellement la déflation des appareils plus anciens (Puma, Super Puma).

Défense sol-air : la période 2023-2025 devrait être marquée par une capacité réduite de régénération des systèmes d'armes, au niveau opérationnel et au niveau industriel (prévision de ligne en baisse à compter de 2023). De plus et compte tenu de la mutualisation dans les contrats opérationnels des moyens pour toutes les missions, dont celles de gestion de crise, une tension supplémentaire est constatée du fait d'engagement sur le flan oriental de l'OTAN.

OBJECTIF**6 – Renforcer l'efficacité du soutien**

Le soutien représente un ensemble de fonctions d'appui au combattant depuis les opérations, jusqu'au quotidien du personnel. Celui-ci se doit d'être mis en œuvre dans le souci permanent du meilleur emploi des crédits dans un objectif d'efficacité et de conformité aux objectifs. Des fonctions particulièrement transverses de maîtrise des processus, des flux financiers, tout comme l'optimisation de l'emploi des ressources, contribuent à l'efficacité du soutien.

INDICATEUR**6.1 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 252	2 219	2 390	2 400	2 400	2 400

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul retenues à partir du PAP 2017 ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER).

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les gains en efficacité notamment obtenus à la faveur de la montée en puissance de la concession ont permis d'atteindre les objectifs fixés de maîtrise des coûts dans le respect de la trajectoire prévue de mise en œuvre de la loi EGALIM. Toutefois, le retour de l'inflation lié à l'instabilité du contexte géopolitique ne permet pas d'avoir une visibilité suffisante sur l'évolution du coût des facteurs et en particulier des denrées alimentaires. En conséquence, à titre conservatoire, la cible de coût est maintenue à 2 400 € par agent soutenu.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

6.2 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	59	63	54	66	59	68
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	€	69	72	59	78 000	83 000	85 000
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	11 936	12 095	12 200	12 090	12 090	12 090

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

La méthode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

Cet indicateur fera l'objet d'une simplification de son mode de calcul à compter du PAP 2020.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento DAF) ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la DAF). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

MCO terrestre :

Les livraisons d'équipements de haute technologie, en parallèle du soutien de plus en plus coûteux des parcs anciens, devraient faire structurellement augmenter cet indicateur, qui cependant oscille conjoncturellement au regard des variations du volume des parcs soutenus (retraits de service des parcs anciens, livraison des parcs nouveaux). La cinématique prévisionnelle est la suivante : 2023 (66 €), 2024 (59 €) et 2025 (68 €).

MCO naval :

L'augmentation du coût moyen du MCO naval en 2022 et au-delà s'explique par :

- le vieillissement des parcs et la prolongation de certains bâtiments (SNA Rubis / CMT / PHM) nécessitant des travaux lourds afin de traiter des obsolescences ;
- le durcissement du contexte opérationnel et économique notamment lié à la crise en Ukraine ;
- le contexte économique différent de 2022.

MCO aéronautique :

Concernant le coût du MCO aéronautique, les cibles pour les années 2023 à 2025 prennent en compte les effets d'évolution de l'inflation (matières premières et salaires notamment) par rapport aux années antérieures.

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO Aéronautique est néanmoins assurée par la politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la DMAé.

INDICATEUR

6.3 – Améliorer le soutien du combattant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'équipement	%	46	55	65	79	90	100

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire – bactériologique – biologique – chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % en 2023 pour les tenues NRBC et 100 % en 2025 pour les SMB.

Source des données:

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Au regard des commandes passées et en cours, les cibles 2023, 2024 et 2025 sont maintenues.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	274 835 140 312 646 183	319 563 712 333 754 650	174 032 399 357 592 346	0 0	768 431 251 1 003 993 179	34 500 34 500
01.10 – Emploi des forces	132 198 738 138 748 580	17 450 000 10 032 176	174 032 399 357 592 346	0 0	323 681 137 506 373 102	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	29 909 931 42 102 895	22 388 071 20 172 000	0 0	0 0	52 298 002 62 274 895	9 500 9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	112 726 471 131 794 708	261 533 080 265 815 014	0 0	0 0	374 259 551 397 609 722	25 000 25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0 0	18 192 561 37 735 460	0 0	0 0	18 192 561 37 735 460	0 0
02 – Préparation des forces terrestres	2 943 420 013 1 505 246 171	190 130 296 415 729 972	4 700 000 4 700 000	0 0	3 138 250 309 1 925 676 143	6 230 000 6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	180 410 246 191 201 457	0 0	0 0	0 0	180 410 246 191 201 457	0 720 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	88 364 179 107 440 290	0 0	0 0	0 0	88 364 179 107 440 290	230 000 550 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	2 489 509 605 1 106 735 490	0 0	0 0	0 0	2 489 509 605 1 106 735 490	3 030 000 4 230 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	185 135 983 99 868 934	126 087 984 157 067 251	4 700 000 4 700 000	0 0	315 923 967 261 636 185	2 970 000 700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0 0	64 042 312 258 662 721	0 0	0 0	64 042 312 258 662 721	0 30 000
03 – Préparation des forces navales	3 665 048 297 2 184 239 613	384 756 109 575 843 805	0 0	1 245 000 0	4 051 049 406 2 760 083 418	15 000 000 15 250 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales	294 950 682 452 310 621	0 0	0 0	0 0	294 950 682 452 310 621	2 500 000 2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	61 487 684 59 982 023	7 078 000 8 327 650	0 0	1 245 000 0	69 810 684 68 309 673	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	3 186 323 076 1 553 823 374	135 003 000 183 165 289	0 0	0 0	3 321 326 076 1 736 988 663	8 200 000 8 450 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	122 286 855 118 123 595	5 960 000 6 130 776	0 0	0 0	128 246 855 124 254 371	2 300 000 2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0 0	236 715 109 378 220 090	0 0	0 0	236 715 109 378 220 090	0 0
04 – Préparation des forces aériennes	3 635 651 170 2 711 768 501	246 085 375 307 303 189	0 0	309 523 0	3 882 046 068 3 019 071 690	75 540 595 126 500 308
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	17 269 132 18 753 482	0 0	0 0	0 0	17 269 132 18 753 482	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes	261 179 796 310 193 176	0 0	0 0	0 0	261 179 796 310 193 176	18 719 387 15 459 740
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	59 959 844 76 456 208	0 0	0 0	0 0	59 959 844 76 456 208	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	127 789 289 138 047 582	0 409 523	0 0	309 523 0	128 098 812 138 457 105	211 617 215 320
04.06 – Entretien et équipements des	3 100 769 718	100 331 091	0	0	3 201 100 809	51 609 591

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
forces aériennes	2 124 494 040	98 978 364	0	0	2 223 472 404	110 825 248
04.11 – Infrastructures aériennes	0 0	145 754 284 207 915 302	0 0	0 0	145 754 284 207 915 302	5 000 000 0
04.12 – Activités spatiales	68 683 391 43 824 013	0 0	0 0	0 0	68 683 391 43 824 013	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 759 714 202 2 310 469 906	443 168 142 659 243 658	209 583 195 329	0 0	2 203 091 927 2 969 908 893	215 931 038 206 850 917
05.11 – Infrastructures de santé	0 0	14 783 470 143 952 561	0 0	0 0	14 783 470 143 952 561	0 0
05.80 – Fonction santé	203 692 838 143 305 603	40 829 487 37 730 662	209 583 195 329	0 0	244 731 908 181 231 594	184 498 651 176 000 228
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	742 106 200 1 178 772 980	163 278 381 254 010 036	0 0	0 0	905 384 581 1 432 783 016	10 563 579 10 469 441
05.83 – Soutiens complémentaires	129 245 756 183 707 491	0 0	0 0	0 0	129 245 756 183 707 491	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions	10 842 105 16 703 443	2 444 285 3 283 526	0 0	0 0	13 286 390 19 986 969	200 000 204 606
05.85 – Service du commissariat aux armées	673 827 303 787 980 389	56 091 493 72 050 861	0 0	0 0	729 918 796 860 031 250	20 668 808 20 176 642
05.89 – Infrastructure des soutiens	0 0	165 741 026 148 216 012	0 0	0 0	165 741 026 148 216 012	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	770 000 000 790 000 000	0 0	50 000 000 30 000 000	0 0	820 000 000 820 000 000	35 000 000 24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux	13 078 668 822 9 844 370 374	1 583 703 634 2 291 875 274	228 941 982 392 487 675	1 554 523 0	14 892 868 961 12 528 733 323	347 736 133 378 865 725

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	263 112 696 285 325 923	306 368 373 292 423 183	171 936 700 234 327 638	0 0	741 417 769 812 076 744	34 500 34 500
01.10 – Emploi des forces	121 979 299 132 330 093	15 499 953 9 627 408	171 936 700 234 327 638	0 0	309 415 952 376 285 139	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	32 059 321 40 717 826	19 199 822 14 562 544	0 0	0 0	51 259 143 55 280 370	9 500 9 500
01.14 – Systèmes d'information et de communication	109 074 076 112 278 004	253 832 753 248 486 725	0 0	0 0	362 906 829 360 764 729	25 000 25 000
01.21 – Infrastructures SIC	0 0	17 835 845 19 746 506	0 0	0 0	17 835 845 19 746 506	0 0
02 – Préparation des forces terrestres	1 445 823 503 1 643 427 071	219 698 125 235 114 660	4 700 000 4 700 000	0 0	1 670 221 628 1 883 241 731	6 230 000 6 230 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	178 132 421 188 588 296	0 0	0 0	0 0	178 132 421 188 588 296	0 720 000
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	87 917 107 104 088 511	0 0	0 0	0 0	87 917 107 104 088 511	230 000 550 000
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 060 169 124 1 234 716 294	0 0	0 0	0 0	1 060 169 124 1 234 716 294	3 030 000 4 230 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	119 604 851 116 033 970	133 419 593 146 975 997	4 700 000 4 700 000	0 0	257 724 444 267 709 967	2 970 000 700 000
02.11 – Infrastructures terrestres	0 0	86 278 532 88 138 663	0 0	0 0	86 278 532 88 138 663	0 30 000
03 – Préparation des forces navales	2 441 072 080 2 632 446 504	400 898 519 455 795 909	0 0	1 245 000 0	2 843 215 599 3 088 242 413	15 000 000 15 250 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03.01 – Commandement et activités des forces navales	306 280 005 339 412 751	0 0	0 0	0 0	306 280 005 339 412 751	2 500 000 2 500 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales	60 084 210 58 396 144	7 078 000 7 894 281	0 0	1 245 000 0	68 407 210 66 290 425	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 957 082 968 2 122 445 829	143 881 000 165 210 165	0 0	0 0	2 100 963 968 2 287 655 994	8 200 000 8 450 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	117 624 897 112 191 780	5 960 000 5 984 603	0 0	0 0	123 584 897 118 176 383	2 300 000 2 300 000
03.11 – Infrastructures maritimes	0 0	243 979 519 276 706 860	0 0	0 0	243 979 519 276 706 860	0 0
04 – Préparation des forces aériennes	2 420 763 914 2 681 921 683	186 418 272 192 691 443	0 0	309 523 0	2 607 491 709 2 874 613 126	75 540 595 126 500 308
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	16 420 716 19 149 734	0 0	0 0	0 0	16 420 716 19 149 734	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes	266 512 745 303 964 508	0 0	0 0	0 0	266 512 745 303 964 508	18 719 387 15 459 740
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	160 909 125 164 376 256	0 0	0 0	0 0	160 909 125 164 376 256	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	122 635 955 134 485 692	0 409 523	0 0	309 523 0	122 945 478 134 895 215	211 617 215 320
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	1 826 164 402 2 008 903 587	91 587 578 85 432 762	0 0	0 0	1 917 751 980 2 094 336 349	51 609 591 110 825 248
04.11 – Infrastructures aériennes	0 0	94 830 694 106 849 158	0 0	0 0	94 830 694 106 849 158	5 000 000 0
04.12 – Activités spatiales	28 120 971 51 041 906	0 0	0 0	0 0	28 120 971 51 041 906	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées	1 646 551 273 2 050 098 211	439 488 695 473 740 699	209 583 195 329	0 0	2 086 249 551 2 524 034 239	215 931 038 206 850 917
05.11 – Infrastructures de santé	0 0	51 447 021 64 276 393	0 0	0 0	51 447 021 64 276 393	0 0
05.80 – Fonction santé	111 612 882 115 061 997	39 522 249 34 086 034	209 583 195 329	0 0	151 344 714 149 343 360	184 498 651 176 000 228
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	779 306 080 1 008 732 398	160 072 166 172 018 000	0 0	0 0	939 378 246 1 180 750 398	10 563 579 10 469 441
05.83 – Soutiens complémentaires	126 711 526 181 591 005	0 0	0 0	0 0	126 711 526 181 591 005	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions	12 179 514 15 742 255	2 396 358 3 023 863	0 0	0 0	14 575 872 18 766 118	200 000 204 606
05.85 – Service du commissariat aux armées	616 741 271 728 970 556	56 177 934 71 270 881	0 0	0 0	672 919 205 800 241 437	20 668 808 20 176 642
05.89 – Infrastructure des soutiens	0 0	129 872 967 129 065 528	0 0	0 0	129 872 967 129 065 528	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	770 000 000 790 000 000	0 0	50 000 000 30 000 000	0 0	820 000 000 820 000 000	35 000 000 24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux	9 017 323 466 10 113 219 392	1 552 871 984 1 649 765 894	226 846 283 269 222 967	1 554 523 0	10 798 596 256 12 032 208 253	347 736 133 378 865 725

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	13 078 668 822 9 844 370 374 8 489 548 919 9 432 487 491	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536	9 017 323 466 10 113 219 392 10 629 117 698 11 635 784 539	300 149 784 349 405 725 314 517 921 305 106 536
5 - Dépenses d'investissement	1 583 703 634 2 291 875 274 2 115 483 045 2 350 450 836	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000	1 552 871 984 1 649 765 894 1 890 552 944 2 069 604 208	12 586 349 5 460 000 5 670 000 5 860 000
6 - Dépenses d'intervention	228 941 982 392 487 675 342 968 036 381 061 673	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000	226 846 283 269 222 967 286 541 451 313 679 337	35 000 000 24 000 000 24 000 000 24 000 000
7 - Dépenses d'opérations financières	1 554 523		1 554 523	
Totaux	14 892 868 961 12 528 733 323 10 948 000 000 12 164 000 000	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536	10 798 596 256 12 032 208 253 12 806 212 093 14 019 068 084	347 736 133 378 865 725 344 187 921 334 966 536

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	13 078 668 822 9 844 370 374	300 149 784 349 405 725	9 017 323 466 10 113 219 392	300 149 784 349 405 725
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 019 658 141 9 781 030 964	300 149 784 349 405 725	8 958 312 785 10 049 879 982	300 149 784 349 405 725
32 – Subventions pour charges de service public	59 010 681 63 339 410		59 010 681 63 339 410	
5 – Dépenses d'investissement	1 583 703 634 2 291 875 274	12 586 349 5 460 000	1 552 871 984 1 649 765 894	12 586 349 5 460 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 576 240 944 2 280 348 751	12 586 349 5 460 000	1 550 586 291 1 643 533 643	12 586 349 5 460 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 462 690 9 971 000		2 285 693 4 676 728	
53 – Subventions pour charges d'investissement	1 555 523		1 555 523	

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
6 – Dépenses d'intervention	228 941 982 392 487 675	35 000 000 24 000 000	226 846 283 269 222 967	35 000 000 24 000 000
61 – Transferts aux ménages	174 032 399 357 787 675	35 000 000 24 000 000	171 936 700 234 522 967	35 000 000 24 000 000
62 – Transferts aux entreprises	209 583		209 583	
64 – Transferts aux autres collectivités	54 700 000 34 700 000		54 700 000 34 700 000	
7 – Dépenses d'opérations financières	1 554 523		1 554 523	
72 – Dotations en fonds propres	1 554 523		1 554 523	
Totaux	14 892 868 961 12 528 733 323	347 736 133 378 865 725	10 798 596 256 12 032 208 253	347 736 133 378 865 725

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2023 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2023 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2023, le montant pris en compte dans le total 2023 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2022 ou 2021); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2021	Chiffrage 2022	Chiffrage 2023
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	72	75	75
120144	Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° bis</i>	9	8	8
Total		81	83	83

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	1 003 993 179	1 003 993 179	0	812 076 744	812 076 744
01.10 – Emploi des forces	0	506 373 102	506 373 102	0	376 285 139	376 285 139
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	62 274 895	62 274 895	0	55 280 370	55 280 370
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	397 609 722	397 609 722	0	360 764 729	360 764 729
01.21 – Infrastructures SIC	0	37 735 460	37 735 460	0	19 746 506	19 746 506
02 – Préparation des forces terrestres	0	1 925 676 143	1 925 676 143	0	1 883 241 731	1 883 241 731
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	191 201 457	191 201 457	0	188 588 296	188 588 296
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	107 440 290	107 440 290	0	104 088 511	104 088 511
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 106 735 490	1 106 735 490	0	1 234 716 294	1 234 716 294
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	261 636 185	261 636 185	0	267 709 967	267 709 967
02.11 – Infrastructures terrestres	0	258 662 721	258 662 721	0	88 138 663	88 138 663
03 – Préparation des forces navales	0	2 760 083 418	2 760 083 418	0	3 088 242 413	3 088 242 413
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	452 310 621	452 310 621	0	339 412 751	339 412 751
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	68 309 673	68 309 673	0	66 290 425	66 290 425
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	1 736 988 663	1 736 988 663	0	2 287 655 994	2 287 655 994
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	124 254 371	124 254 371	0	118 176 383	118 176 383
03.11 – Infrastructures maritimes	0	378 220 090	378 220 090	0	276 706 860	276 706 860
04 – Préparation des forces aériennes	0	3 019 071 690	3 019 071 690	0	2 874 613 126	2 874 613 126
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	18 753 482	18 753 482	0	19 149 734	19 149 734
04.03 – Activités des forces aériennes	0	310 193 176	310 193 176	0	303 964 508	303 964 508
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	76 456 208	76 456 208	0	164 376 256	164 376 256
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	138 457 105	138 457 105	0	134 895 215	134 895 215
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	2 223 472 404	2 223 472 404	0	2 094 336 349	2 094 336 349
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	207 915 302	207 915 302	0	106 849 158	106 849 158
04.12 – Activités spatiales	0	43 824 013	43 824 013	0	51 041 906	51 041 906
05 – Logistique et soutien interarmées	0	2 969 908 893	2 969 908 893	0	2 524 034 239	2 524 034 239
05.11 – Infrastructures de santé	0	143 952 561	143 952 561	0	64 276 393	64 276 393
05.80 – Fonction santé	0	181 231 594	181 231 594	0	149 343 360	149 343 360

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 432 783 016	1 432 783 016	0	1 180 750 398	1 180 750 398
05.83 – Soutiens complémentaires	0	183 707 491	183 707 491	0	181 591 005	181 591 005
05.84 – Service interarmées des munitions	0	19 986 969	19 986 969	0	18 766 118	18 766 118
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	860 031 250	860 031 250	0	800 241 437	800 241 437
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	148 216 012	148 216 012	0	129 065 528	129 065 528
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	820 000 000	820 000 000	0	820 000 000	820 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	12 528 733 323	12 528 733 323	0	12 032 208 253	12 032 208 253

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+7 457 077	+7 457 077	+7 457 077	+7 457 077
DGD Aéroports - compensation financière non pérenne au titre du transfert de l'aéroport de Tours	119 ▶				+67 143	+67 143	+67 143	+67 143
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	212 ▶				+181 551	+181 551	+181 551	+181 551
Adossement M-53 au SIAé	212 ▶				+5 143 350	+5 143 350	+5 143 350	+5 143 350
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	212 ▶				+916 844	+916 844	+916 844	+916 844
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	212 ▶				+930 746	+930 746	+930 746	+930 746
Transfert de la masse salariale vers le P178 - mise en œuvre de la NPRM	212 ▶				+217 443	+217 443	+217 443	+217 443
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+25,00
Transfert ETPT vers opérateur - départ à la retraite d'ouvriers de l'Etat	212 ▶		+3,00
EAE - Régulation technique à la suite d'un départ ouvrier d'Etat mis à disposition	212 ▶		+1,00
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectifs au titre du CIFED	212 ▶		+11,00
Ecole de l'Air et de l'Espace - Transfert effectif au titre de l'EAJ	212 ▶		+10,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - Compensation TVA – externalisation de la fonction Restauration, Hébergement, Loisirs (RHL)				+1 180 000	+1 180 000	+1 180 000	+1 180 000
Mesures sortantes							

Surcoût annuel lié à l'externalisation RHL (restauration, hébergement, loisirs) - Compensation TVA :

Depuis 2019, le ministère externalise progressivement l'exploitation, la modernisation et l'entretien de ses restaurants. L'acquittement de la TVA par le ministère dû à cette externalisation est compensé par une mesure de périmètre. Cette dernière s'élève à 1,2 M€ pour 2023.

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
Ecole navale	1 560 000	184 972	184 972	12 000	12 000	1 255 028
Total	1 560 000	184 972	184 972	12 000	12 000	1 255 028

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2023	CP sur engagements à couvrir après 2023
Génération CPER 2021-2027	12 000	1 255 028
Total toutes générations	12 000	1 255 028

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
26 219 746 192	0	18 987 203 086	11 166 821 064	32 411 709 938

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
32 411 709 938	8 013 373 422 0	4 967 979 042	3 697 566 698	15 732 790 776
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
12 528 733 323 378 865 725	4 018 834 831 378 865 725	3 481 953 546	1 921 542 293	3 106 402 653
Totaux	12 411 073 978	8 449 932 588	5 619 108 991	18 839 193 429

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
34,07 %	26,98 %	14,89 %	24,07 %

Justification par action

ACTION (8,0 %)

01 – Planification des moyens et conduite des opérations

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 003 993 179	1 003 993 179	34 500
Crédits de paiement	0	812 076 744	812 076 744	34 500

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	312 646 183	285 325 923
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	312 646 183	285 325 923
Dépenses d'investissement	333 754 650	292 423 183
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	323 783 650	287 746 455
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 971 000	4 676 728
Dépenses d'intervention	357 592 346	234 327 638
Transferts aux ménages	357 592 346	234 327 638
Total	1 003 993 179	812 076 744

SOUS-ACTION

01.10 – Emploi des forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action 10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;
- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

b. Activités principales des forces prévues en 2023**Activités internationales :**

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces alliées ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2023 s'inscrit dans les orientations de la loi de programmation militaire 2019-2025 en faisant porter les priorités sur le financement des organisations internationales.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les crédits d'AOP de la sous-action 10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE), ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	22 296 692	21 184 711
	Déplacements et transports	44 138 523	41 731 007
	Sous-total AOP	66 435 215	62 915 718
FAS	Relations bilatérales et États-majors interalliés	261 618 483	145 682 289
	Communication et relations publiques	2 856 277	2 856 277
	Prestations intellectuelles	1 600 000	1 600 000
	Soutien des ressources humaines	3 331 288	2 918 732
	Sous-total FAS	269 406 048	153 057 298
	Total Agrégat fonctionnement	335 841 263	215 973 016

3. Commentaires :

Les crédits prévus au PLF 2023 s'élèvent à 335,8 M€ (soit +89 % par rapport à la LFI 2022) en AE et 216,0 M€ en CP (soit +24 % par rapport à la LFI 2022). Ils prennent en compte les hausses des contributions internationales au niveau de l'OTAN dans le cadre de l'agenda OTAN 2030 et de l'Union Européenne, notamment l'aide aux forces armées ukrainiennes à partir du mécanisme de la Facilité européenne de paix (FEP).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description :

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECOMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	170 531 839	160 312 123
	Total	170 531 839	160 312 123

3. Commentaires :

La dotation de l'OS « Équipements d'accompagnement et de cohérence » est en hausse par rapport à la LFI 2022 (+16 % en AE et +18 % en CP) permettant ainsi de couvrir l'augmentation des contributions internationales liées au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

SOUS-ACTION**01.11 – Renseignement d'intérêt militaire****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****a. Besoins opérationnels**

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités menées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

b. Unités concernées

En 2022, les effectifs de la DRM sont de 1868 agents (2120 théoriques). L'effectif théorique de la DRM est de 2169 agents en 2023.

Les unités de la sous-action sont les suivantes :

- organismes de l'administration centrale (Paris et Creil) : échelon de commandement et de direction, traitement de l'information ;
- CF3I (Creil) : centre de formation interarmées à l'interprétation de l'imagerie ;
- CF3E (Creil) : centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- CI3RH (Creil) : centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain ;
- CRAC (Creil) : centre de recherche et d'analyse du cyberspace ;
- CFIAR (Creil) : centre de formation interarmées au renseignement ;
- CRGI : centre de renseignement géospatial interarmées ;
- DAT (9) : détachements avancés des transmissions.

c. Activités principales des forces prévues en 2023

Sur le plan capacitaire, les acquisitions d'équipements et leur maintien en condition opérationnelle se poursuivent et portent notamment sur l'ensemble des modes de recueil du renseignement et sur les capacités d'exploitation. Parallèlement, et faisant suite à la migration sur STC-IA S-SF v0.5 qui a finalement eu lieu à la fin du premier trimestre 2022, des traitements d'obsolescence permettront de rafraîchir et moderniser le SI DRM (jusqu'alors porté par PSP2). Le SI DRM devient FCR-M (SI DRM porté sur STCIA) équivalent à SORIA v0.5. Parallèlement est prévue la migration WIKIRENS pour fin 2022. Elle devrait être effective et l'outil opérationnel à compter de début 2023.

Ces traitements d'obsolescence visent principalement à répondre à un besoin de continuité opérationnelle en attendant la MSO ARTEMIS IA prévue en 2023. Ils prennent notamment en compte les travaux relatifs à la mise en place d'une sauvegarde à chaud des données générées par FCRM.

De fait, la MSO ARTEMIS IA représente l'effort principal de la DRM. Elle permettra de bénéficier des technologies du *big data* et de l'intelligence artificielle nécessaires pour permettre l'exploitation et le traitement automatique croisé des masses d'information. Un premier retour d'expérience permettra d'identifier l'impact significatif qu'aura ce programme pour fournir des capacités multi-Int d'ici 2025.

En 2023, via les projets/programmes décrits ci-dessus, la DRM poursuivra son investissement dans la transformation de ses SIC en vue de répondre à l'augmentation des flux à traiter et dans la transformation numérique de manière plus globale. Conformément au Schéma directeur des SI de la DRM, l'amélioration des réseaux d'échange doit être poursuivie afin d'irriguer tous les acteurs (dont les théâtres d'opérations) et d'être en mesure d'accueillir le socle ARTEMIS IA. En outre, pour assurer un croisement rapide et automatique de données renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs (ROIM, ROC, ROHUM, GEOINT et ROEM) avec une disponibilité quasi immédiate, une centralisation des données brutes techniques dans des entrepôts uniques (mais redondés) s'avère nécessaire.

L'effort est également porté sur les capacités d'exploitation avec le renforcement des moyens permettant de traiter des données avec une croissance exponentielle liée à l'arrivée de nouveaux capteurs. Un outil de transcription et de traduction de langues sera également mis en place sur le portail DRM (Portail TAL dit projet CRISTAL) au profit des analystes dans un premier temps, et plus transverse par la suite. Concernant le domaine du renseignement d'origine cyber, le développement d'un moteur de recherche spécifique et d'outils pour l'investigation sur supports numériques seront privilégiés afin d'augmenter la capacité renseignement.

Dans le domaine du renseignement d'origine humaine (ROHUM), l'objectif demeure le développement de nouveaux capteurs biométriques et d'applicatifs de gestion de sources pour outiller le CI3RH (centre interarmées de recueil et de recherche du renseignement humain) et équiper des unités spécialisées.

Dans le domaine du renseignement d'origine image (ROIM), l'exploitation de données massives issues des nouveaux capteurs spatiaux et la poursuite de l'acquisition et du maintien en condition de systèmes spécifiques seront les principaux enjeux.

Enfin, dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), l'enjeu sera le lancement de nouvelles capacités spatiales et l'exploitation des données associées en liaison avec les armées. En parallèle, il s'agit de poursuivre les efforts relatifs au portage du programme ROEM Stratégique, reposant actuellement sur A3R, par le STC-IA v0.5 S-SF. Enfin, la réorganisation des détachements avancés de transmission (DAT) va se poursuivre afin d'être toujours plus efficiente.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DRM intensifie ses actions dans le sens d'un meilleur traitement des données reçues (capteurs plus performants, accords avec les partenaires nationaux et internationaux), ce qui impose un changement de technologie d'hébergement et une extension à de nouveaux sites militaires pour mettre en œuvre de véritables outils *big data*. La ressource, en augmentation par rapport à l'exercice 2022, devrait permettre à la DRM d'héberger l'ensemble des données collectées et de faire du multi-Int (ROIM-ROC-ROHUM-GEOINT-ROEM), c'est-à-dire du croisement, éventuellement automatique, de données du renseignement d'intérêt militaire provenant de différents capteurs par l'ajout d'outils performants tout en améliorant la disponibilité et la sécurité de l'accès à l'information pour la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les théâtres d'opérations.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses directement liées à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Activités et entraînement des forces	2 586 639	2 329 964	-	-	ND
	Déplacements et transports	3 227 155	3 167 571	nombre de jours de déplacement	-	ND
Sous-total AOP		5 813 794	5 497 535			
FAS	Communication et relations publiques	200 000	181 398	-	-	ND
	Soutien des ressources humaines	502 894	483 005	nombre de jours de formation	-	ND
Sous-total FAS		702 894	664 403			
Total Agrégat fonctionnement		6 516 688	6 161 938			

3. Commentaires**OS AOP**

La ressource dédiée à l'OS AOP affiche une hausse de 15 % en AE et 11 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et les études, la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts. L'OS AOP permet également de financer le soutien des officiers de liaisons de la direction déployés sur les différents territoires. Ces détachements, pérennes ou temporaires, sont amenés à se multiplier dans l'année à venir, notamment en raison du contexte international. L'obligation de renforcer la coopération en Europe, notamment à la demande de partenaires locaux, tout en maintenant le niveau de coopération dans les zones d'intérêt traditionnelles de la France. Ces activités partenariales, dont le retour sur investissement est analysé, concourent directement au recueil et à l'analyse du renseignement.

L'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole et le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole (Polynésie Française, Afrique, Nouvelle-Calédonie, Antilles).

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS augmente de 15 % en AE et 10 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « communication et relations publiques » et « soutien des ressources humaines ».

L'OB « communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers pour un total de 0,20 M€.

L'OB « soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Renseignement d'intérêt militaire	55 758 207	49 118 432	-	-	ND
	Total	55 758 207	49 118 432			

3. Commentaires

La ressource prévue pour 2023 est en hausse de 20 % en AE et 7 % en CP par rapport à la LFI 2022.

Ces ressources permettront à la DRM en 2023 de procéder à l'acquisition de matériels et logiciels opérationnels, ainsi que le développement d'outils de renseignement dans le cyberspace, la maintenance des matériels et logiciels déjà existant en vue d'améliorer l'interopérabilité avec les armées et les partenaires français et étrangers.

Elles permettront également l'acquisition d'équipements d'interception et des modifications dans ses capteurs fixes, mais aussi la mise en œuvre de voies de communication adaptées avec les organismes hors DRM.

Enfin, la mise en service opérationnel d'ARTEMIS IA qui représente toujours l'effort principal de la DRM permettra de bénéficier des technologies *big data*, de l'intelligence artificielle et ainsi identifier l'impact significatif qu'aura ce programme pour fournir des capacités Multi-Int d'ici quelques années.

FDC - ADP

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	9 500
	Total	9 500

SOUS-ACTION

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de quatre échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;
- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;
- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2023

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) ;
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun ;
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense ;
- la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
- la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
- le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
- la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
- la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2023 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des Armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la Direction générale du numérique (DGNUM) et d'une organisation RH et finances adaptée au développement agile des systèmes d'information ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure (dont les réseaux) et en renforçant sa cybersécurité ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des Systèmes d'information et de communications (SIC) ;
- de contribuer aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et Maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, et en recherchant le meilleur équilibre possible entre le « faire » et le « faire-faire ».

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des Armées. L'essentiel des crédits de cette OS finance les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers :

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	1 450 000	1 450 000
	Déplacements et transports	6 079 700	5 581 407
	Systèmes d'information et de commandement	1 600 000	1 600 000
Sous-total AOP		9 129 700	8 631 407
FAS	Mobilité personnels	30 938	29 261
	Communication et relations publiques	420 000	420 000
	Fonctionnement courant	2 004 345	1 851 589
	Soutien des ressources humaines	780 000	750 000
Sous-total FAS		3 235 283	3 050 850
Total Agrégat fonctionnement		12 364 983	11 682 257

3. Commentaires :

Les crédits de fonctionnements, 12,4 M€ en AE et 11,7 M€ en CP, sont relativement stables par rapport à l'exercice budgétaire 2022 (+2,3 % en AE et -1,4 % en CP).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OS AOP

L'opération stratégique AOP est relativement stable par rapport à à l'exercice budgétaire 2022 (+0,7 % en AE et -2,9 % en CP).

OS FAS

L'opération stratégique FAS est en augmentation par rapport à 2022 (+6,9 % en AE et +2,8 % en CP). Cette évolution, est principalement la conséquence du développement et de l'amélioration des opérations de communication interne et externe du service, dans un contexte d'accompagnement au changement.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPERATION STRATEGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)****1. Description :**

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des Armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	30 496 696	28 258 620
OB	Exploiter	15 725 313	14 414 891
OB	Ingénieriser	22 513 760	19 796 710
OB	Sécuriser	39 688 667	37 126 041
OB	Transporter	85 451 953	81 128 545
OB	Soutenir	5 434 441	4 760 058
OB	DIRISI - Restructurations	95 960 184	89 751 701
OB	SIPS	-	-
Total		295 271 014	275 236 566

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS est relativement stable (+0,6 % en AE et -3 % en CP) par rapport à l'exercice budgétaire antérieur.

La DIRISI, transformée à l'été 2020, étend la modalité du « faire-faire » à l'ensemble des activités, partout où cela est possible et pertinent, dans un contexte de baisse permanente de sa ressource humaine. Cela se concrétise par une ressource allouée au PLF 2023 de 40 M€ en AE et en CP.

OPERATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)**1. Description :**

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	89 973 725	73 845 906
Total		89 973 725	73 845 906

3. Commentaires :

La ressource consacrée à cette OS enregistre une hausse importante de 31 % en AE et de 9,7 % en CP par rapport à la LFI 2022.

L'OB « EPM des SIC » contribue principalement :

- au démantèlement des pylônes et l'élimination des déchets ;
- à l'approvisionnement, le stockage et l'entreposage du matériel nécessaire au soutien ;
- au soutien et la montée en puissance du système d'information logistique de la DIRISI (SILICIUM) ;
- à assurer le maintien en conditions opérationnelles des systèmes du socle en production :
 - l'hébergement et les systèmes associés (1,5 M€) ;
 - les systèmes de mobilité, principalement SMOBI (4,5 M€) ;
 - l'ensemble du programme DESCARTES : ISR (18,5 M€), SCR (24,8 M€), SYMPHONIE (6,5 M€), TRANSITION (6,5 M€) ;
 - quelques systèmes (2,8 M€) tels que l'ACP 127, DIDEROT, GAS et la visioconférence.

L'augmentation significative se justifie par le financement du MCO du programme DESCARTES dont le déploiement est en cours.

FDC – ADP

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Exploiter	15 000
EAC	Transporter	10 000
Total		25 000

SOUS-ACTION

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Besoins opérationnels

La sous-action « infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

Unités concernées

Les quatre échelons de la DIRISI, tels que cités dans la sous-action 01-14, sont concernés.

Activités principales des forces prévues en 2023

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du déploiement de l'intégrateur SIPS sur sept sites supplémentaires et l'installation de GALILEO PRS.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, l'action de la DIRISI est consacrée à :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- la poursuite du déploiement du SIPS ;
- la réalisation des infrastructures d'accueil SIC du service.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPERATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	28 435 460	7 946 506
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	9 300 000	11 800 000
	Total	37 735 460	19 746 506

3. Commentaires

Les crédits 2023 consacrés à l'OS INFRA sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+107,4 % en AE et +10,7 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la poursuite du projet SIPS qui entre dans sa phase de généralisation de l'intégrateur et par la mise en œuvre du projet Galiléo ainsi que la mise en œuvre du schéma directeur d'emprise (SDIE) sur la plaque orléanaise (quartier Bellecombe).

SYNTHÈSE ACTION 1

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	81,38	-	-	-	81,38	77,04	-	-	-	77,04
FAS	14,63	-	258,72	-	273,34	13,99	-	142,78	-	156,77
EPM	89,97	-	-	-	89,97	73,85	-	-	-	73,85
EAC	91,08	275,85	98,87	-	465,80	85,89	258,11	91,54	-	435,55
INFRA	-	37,74	-	-	37,74	-	19,75	-	-	19,75
RENS	35,59	20,17	-	-	55,76	34,56	14,56	-	-	49,12
Total	312,65	333,75	357,59	-	1 003,99	285,33	292,42	234,33	-	812,08

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOP	12,59			12,32	0,27	-	-	-	12,59
		86,13		71,72	13,83	0,58			86,13

			81,39	-	65,74	14,03	1,61	-	81,39
	7,85			7,37	0,24	-	-	0,24	7,85
FAS		129,06		121,54	7,52	-	-	-	129,06
			273,34	-	212,02	61,32	-	-	273,34
EPM	42,41			42,41	-	-	-	-	42,41
		68,67		24,92	43,75	-	-	-	68,67
			89,97	-	33,89	56,08	-	-	89,97
EAC	243,29			218,50	23,71	-	-	1,08	243,29
		421,62		210,49	194,44	11,68	0,16	-	421,62
			465,83	-	239,12	220,21	6,00	0,50	465,83
INFRA	22,13			12,26	6,87	3,00	-	-	22,13
		18,19		5,58	9,62	3,00	-	-	18,19
			37,74	-	4,61	33,13	-	-	37,74
RENS	44,29	-	-	27,36	16,63	0,30	-	-	44,29
	-	45,93	-	18,60	23,88	2,00	1,45	-	45,93
	-		55,76	-	9,27	29,55	10,82	6,11	55,76
Total	372,56	769,91	1 004,03	773,05	905,42	439,75	20,04	7,93	2 146,20

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	9 500
EAC	25 000
Total	34 500

ACTION (15,4 %)**02 – Préparation des forces terrestres**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 925 676 143	1 925 676 143	6 230 000
Crédits de paiement	0	1 883 241 731	1 883 241 731	6 230 000

Dans un contexte stratégique très incertain, l'armée de Terre doit être prête à agir sans préavis dans tout type d'engagement opérationnel en prenant en compte le retour des conflits de haute intensité.

Portée par la vision stratégique du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), l'ambition de l'armée de Terre consiste à mettre à la disposition de la France une force terrestre durcie, prête à faire face aux chocs les plus rudes jusqu'à l'affrontement majeur :

- grâce à la maîtrise d'un spectre capacitaire complet, combinant emploi de la force et actions dans les champs immatériels, en s'appuyant sur une masse et une technologie permettant d'acquérir la supériorité ;
- agissant résolument en coopération avec les autres armées, interopérable avec ses alliés et ses partenaires, intégratrice de capacités européennes, apte à conduire une coalition ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- reposant sur une singularité militaire reconnue, mettant sa résilience et sa cohésion au service de la Nation et contribuant ainsi à l'intégration de la jeunesse.

Ayant fait preuve de sa réactivité et de sa résilience dans des engagements exigeants à travers le monde mais aussi en Europe et sur le territoire national, l'armée de Terre poursuit sa transformation et focalise ses efforts sur les objectifs suivants :

- des hommes à la hauteur des chocs futurs, reconnus par la Nation à la fois dans leur singularité, dans leur savoir faire et leur force morale. Cela se traduit par une attention particulière sur le recrutement et la formation des hommes et des femmes rejoignant les rangs de l'armée de Terre ainsi que par la nécessité de remonter le taux d'encadrement ;
- des capacités permettant à nos soldats de surclasser leurs adversaires. À court terme, l'ambition est portée par l'arrivée du système Scorpion et l'acquisition de la profondeur logistique nécessaire à la tenue des engagements de l'armée de Terre. À plus long terme, elle doit préparer l'avenir avec la montée en puissance du projet VULCAIN (robotisation du champ de bataille) et du projet TITAN, dont le futur char *Main Ground Combat System* (MGCS) en est l'illustration majeure ;
- un entraînement centré sur l'engagement majeur, qui doit pouvoir s'appuyer sur un niveau d'activités conforme aux normes définies en LPM ;
- un fonctionnement simplifié, gage d'efficacité et de résilience.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- sous-action 02-01 « Commandement et activités des forces terrestres »
- sous-action 02-05 « Ressources humaines des forces terrestres »
- sous-action 02-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres »
- sous-action 02-08 « Environnement opérationnel des forces terrestres »
- sous-action 02-11 « Infrastructures terrestres »

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

2. Aspects financiers :

OS	OB	Prévisions des crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	135 649 788	127 985 718
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	33 036 867	33 036 867
	Carburéacteur	26 828 414	26 828 414
	Déplacements et transports	12 110 476	11 444 035
Sous-total AOP		207 625 545	199 295 034
FAS	Mobilité personnels	47 886 717	44 980 046
	Prestations intellectuelles	1 270 062	659 723
	Soutien courant des structures	13 970 678	13 445 169
	Subventions et transferts	4 700 000	4 700 000
	Communication et relations publiques	5 080 247	4 811 101
	Fonctionnement courant	21 966 675	21 387 544
	Soutien des ressources humaines	36 831 788	33 819 231

Sous-total FAS		131 706 167	123 802 814
Total Agrégat fonctionnement		339 331 712	323 097 848

3. Commentaires

OS AOP

Les crédits 2023 consacrés à l'OS AOP sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+12 % en AE et +9 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la planification en 2023 en métropole d'exercices majeurs (ORION, BIA 23).

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Gazole	20 600	1 594	33 036 867
Carburacteur terrestre	3 000	1 204	3 612 000
Carburacteur (F-34)	30 000	633	18 990 000
Divers (Huiles, graisses et autres)			4 226 414

Le niveau de ressources (59,9 M€) est en hausse de 17,8 % par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation prévisible des tarifs de cession pour un volume de carburant stable.

OS FAS

Les crédits 2023 consacrés à l'OS FAS sont en forte augmentation par rapport à la LFI 2022 (+9,4 % en AE et +2,7 % en CP). Cette hausse s'explique essentiellement par la réalisation de la structure d'accueil « Village des blessés » et par l'augmentation du volume des mutations et concessions de passage gratuit outre-mer par un effet de rattrapage de la mobilité non-réalisée durant la crise sanitaire du COVID-19.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités & entraînement des forces	720 000
FAS	Communication et relations publiques	-
	Soutien des ressources humaines	550 000
Total		1 270 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont réparties entre trois opérations stratégiques : entretien programmé du matériel (EPM), équipement d'accompagnement et de cohérence (EAC) et infrastructure (INFRA).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1- Aspects financiers

Nivea	Description	Prévision crédits 2023
-------	-------------	------------------------

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

u		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	5 060 749	-	5 060 749	2 949 696
OB	EPM matériel terrestre*	568 331 742	-	568 331 742	555 343 527
ACT	EPM Autre matériel terrestre SCORPION*	24 902 097	-	24 902 097	5 877 378
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	115 031 621	-	115 031 621	45 187 704
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	23 697 156	-	23 697 156	1 103 019
ACT	EPM Mat. Ter : SERVAL	2 329 551	-	2 329 551	1 063 416
OB	Démantèlement milieu aérien	616 275	-	616 275	243 823
OB	EPM flottes aéroterrestres**	96 689 989	-	96 689 989	201 450 939
OB	EPM Milieu naval ADT	5 416 679	-	5 416 679	6 215 133
ACT	EPM matériel terrestre : Leclerc	103 160 452	-	103 160 452	180 921 765
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	94 188 168	-	94 188 168	100 760 188
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	50 397 865	-	50 397 865	126 955 484
Total		1 089 822 344	-	1 089 822 344	1 228 072 072

* Hors Leclerc

** Hors NH90 et TIGRE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes aéroterrestres**	11 269 290	-	11 269 290	5 000 000	6 269 290
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	-	-	-	-	-
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	-	-	-	-	-

** Hors NH90 et TIGRE

2- Commentaires

L'année 2023 constitue la cinquième annuité de la LPM 2019-2025. Elle sera marquée par :

- la poursuite de la hausse de l'activité terrestre et aéroterrestre ;
- l'accompagnement de la montée en puissance des drones ;
- la poursuite de la livraison des matériels de 4^e génération du programme SCORPION et de l'accroissement des besoins en MCO associés comme le GRIFFON ;
- le soutien en service des capacités terrestres modernisées (franchissement, NRBC, optronique, simulation) ;
- le renouvellement et l'évolution des marchés MCO génie et SIC ;
- le traitement d'obsolescences des LRU et de certains matériel du génie nécessaires à leur pérennisation ;
- l'acquisition d'une épaisseur logistique sous la forme de « stocks guerre » visant à permettre de soutenir un engagement dans la durée ;

- une amélioration de la disponibilité des matériels concernés par les nouveaux contrats verticalisés grâce à une performance accrue sur la fourniture de rechanges, ceci pour :
 - les moteurs d'hélicoptères (hors TIGRE et CAÏMAN) ;
 - les systèmes de commandement et de conduite des opérations aérospatiales ;
 - le soutien du CAÏMAN (dont la montée en puissance du parc se poursuit) ;
- la continuité du soutien du PC6 par le renouvellement de contrat de soutien ;
- la mise en œuvre d'une prestation de démantèlement des matériels aéronautiques et rechanges déclarés « retrait du service » et stockés au 9^e RSAM ;
- la poursuite de la modernisation des MCO avec les effets bénéfiques de :
 - l'innovation (financement assistance au CO2I/SIMMT, poursuite projets ICAR et DEDAL) ;
 - la numérisation (mise à jour de logiciel métier, outils/cours de formation dématérialisés,...).

L'OS EPM affiche une baisse, par rapport à 2022, de 56 % en AE (hors TF) qui s'explique par la fin, en 2022, de la mise en place des marchés verticalisés en EPM aéronautique, et une hausse de 17,6 % en CP, résultant de l'accroissement des coûts en EPM terrestre du fait de la modernisation du parc (soutien du GRIFFON pris en charge par le P178 depuis juillet 2022), de la transition en cours des parcs ancienne génération/parcs modernisés et de l'inflation.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EPM matériel terrestre	3 200 000
EPM flottes aéroterrestres	1 030 000
Total	4 230 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1- Aspects financiers

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	237 859 366	-	237 859 366	243 933 148
OP	EAC-Soutien	-	-	-	-
Total		237 859 366	-	237 859 366	243 933 148

2- Commentaires

Les crédits d'équipement en CP en 2023 connaissent une hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation permettra de financer l'acquisition de munitions supplémentaires pour répondre aux besoins de la haute intensité dont principalement de roquettes AT4F2 et des obus éclairants de MORTIER de 120 mm.

La baisse importante en AE (-19,2 %) s'explique par la mise en place, en 2022, d'un marché pluriannuel d'acquisition de munitions (mortier de 81 mm) pour 76,6 M€.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB

Prévisions crédits 2023 (AE=CP)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

EAC-AFAT	700 000
EAC-Soutien	-
Total	700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1- ASPECTS FINANCIERS**

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	5 433 000	2 363 000
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	3 170 500	747 133
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	119 587 126	38 520 046
OB	Maintien et soutien des sites	11 116 000	8 716 946
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	952 533
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	119 356 095	36 839 005
Total		258 662 721	88 138 663

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	8 481 199	68 000 000	76 481 199	25 208 348	51 272 851
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	957 666	-	957 666	810 000	147 666

2- Commentaires

Les crédits d'INFRA (en CP) sont en légère progression (+2,2 %) par rapport à 2022. Pour les AE, la hausse est particulièrement significative (+303,9 %). Elle permettra de lancer des opérations d'infrastructures majeures (VIPEROPS, PIAEEN2-3, ...).

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	30 000
Total	30 000

SYNTHÈSE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	207,63	-	-	-	207,63	199,30	-	-	-	199,30
FAS	127,01	-	4,70	-	131,71	119,10	-	4,70	-	123,80
EPM	1089,82	-	-	-	1089,82	1228,07	-	-	-	1 228,07
EAC	80,79	157,07	-	-	237,86	96,96	146,98	-	-	243,93
INFRA	-	258,66	-	-	258,66	-	88,14	-	-	88,14
Total	1505,25	415,73	4,70	-	1925,68	1643,43	235,11	4,70	-	1883,24

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

OS	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	29,66			27,27	1,22	0,04	-	1,13	29,66
		245,31		214,31	29,24	0,19	-	1,57	245,31
			208,35	-	175,04	23,82	9,48	-	208,35
FAS	108,01			33,34	13,54	10,00	10,00	41,12	108,01
		135,31		97,74	32,18	5,20	-	0,20	135,31
			132,26	-	83,41	37,20	3,71	7,93	132,26
EPM	3 634,61			1 074,57	677,97	429,28	211,07	1241,73	3 634,61
		2655,75		432,27	473,25	261,09	228,89	1260,24	2655,75
			1099,05	-	148,24	595,23	191,04	164,55	1099,05
EAC	221,11			143,01	53,57	-	-	-	221,11
		374,78		190,62	168,21	-	-	-	374,78
			238,56	-	33,96	-	-	-	238,56
INFRA	125,37	-	-	91,51	25,09	7,66	1,11	-	125,37
	-	74,09	-	12,19	37,59	17,64	4,75	1,92	74,09
	-	-	216,71	-	34,03	105,50	52,10	25,09	216,71
Total	4118,75	3485,25	1894,92	2316,82	1986,54	1492,85	712,15	2745,47	9498,93

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
EPM	11,27	-	11,27	5,00	6,27
INFRA	9,44	68,00	77,44	26,02	51,42
Total	20,71	68,00	88,71	31,02	57,69

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	720 000
FAS	550 000
EPM	4 230 000
EAC	700 000
NFRA	30 000
Total	6 230 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 505 246 171	1 643 427 071
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 505 246 171	1 643 427 071
Dépenses d'investissement	415 729 972	235 114 660
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	415 729 972	235 114 660
Dépenses d'intervention	4 700 000	4 700 000
Transferts aux autres collectivités	4 700 000	4 700 000
Total	1 925 676 143	1 883 241 731

ACTION (22,0 %)**03 – Préparation des forces navales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 760 083 418	2 760 083 418	15 250 000
Crédits de paiement	0	3 088 242 413	3 088 242 413	15 250 000

CONTENU DE L'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième espace mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outre-mer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites ;
- des forces de l'aéronautique navale basées à terre qui assurent la surveillance et la protection des approches.

Le chef d'état-major de la marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- sous-action 03-01 « Commandement et activités des forces navales » ;
- sous-action 03-05 « Ressources humaines des forces navales » ;
- sous-action 03-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales » ;
- sous-action 03-08 « Environnement opérationnel des forces navales » ;
- sous-action 03-11 « Infrastructures maritimes ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègre en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	111 836 763	79 220 332
	Systèmes d'information et de commandement	6 151 241	5 886 476
	Alimentation	13 809 369	13 171 936
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	4 865 491	4 865 491
	Carburéacteur	45 782 482	45 782 482
	Combustibles de navigation	84 425 120	84 425 120
	Déplacements et transports	17 243 445	16 599 618
Sous-total AOP		284 113 911	249 951 455
FAS	Mobilité personnels	22 502 601	22 449 824
	Prestations intellectuelles	-	-
	Subventions et transferts	34 616 519	34 614 454
	Communication et relations publiques	1 568 892	1 509 438
	Fonctionnement courant	7 505 330	7 220 920
	Soutien des ressources humaines	38 525 414	36 989 670
Sous-total FAS		104 718 756	102 784 306
Total Agrégat fonctionnement		388 832 667	352 735 761

3. Commentaires :

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une hausse des AE (+27 %) destinée à la notification de marchés d'affrètement (bâtiments de soutien et d'assistance affrétés de nouvelle génération).

La hausse des crédits de paiement (+6 %) résulte de la hausse des tarifs de cession des combustibles sans variation de l'activité.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les avions de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburant opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburéacteur » ;
- l'OB « combustibles de navigation ».

Carburants opérationnels	Volume (m³) *	Hypothèse de tarifs de cessions retenue (€/m³) *	Dotations (€)
Carburéacteur (F-34)	57922	599	34 687 448,44
Carburéacteur (F-44)	14 953	742	11 095 033,56
Combustible de navigation (attention, en T et pas en m³)	123 441 (tonnes)	684 (€/tonne)	84 425 120

Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	4 865 491
			135 073 093

* Les volumes et tarifs de cession indiqués sont arrondis.

Le niveau de ressources en AE et en CP (135,1 M€) est en hausse de 18,6 % par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation prévisible des tarifs de cession.

OS FAS

Les ressources sont stables en AE comme en CP par rapport à 2022.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1 - Description

Le périmètre de l'opération stratégique « dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	357 642 000	477 100 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	165 317 000	130 600 000
	Total	522 959 000	607 700 000

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	1 014 997	5 205 000	6 219 997	6 100 000	119 997

3- Commentaires

Les variations de l'OS Dissuasion (+32 % en AE et +5 % en CP) couvrent en 2023 les opérations d'entretien courant des SNLE, avec notamment les paiements de la tranche optionnelle du marché d'entretien courant des SNLE. La ressource augmente en AE (+57 %) mais est globalement stable en CP (+3 %) sur l'OB « EPM flotte navale ». Elle permettra de préparer et notifier les futurs chantiers d'entretien majeurs des SNLE et du bâtiment d'expérimentation et d'essais Monge.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Par ailleurs l'OS Dissuasion supporte l'entretien des infrastructures de la dissuasion. Ce poste de dépense est globalement stable (-3 %) en AE et en hausse (+15 %) en CP afin de financer les opérations du schéma directeur « infrastructures » de l'île longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1 - Description

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	26 328 607		26 328 607	4 969 893
OB	EPM flotte navale *	763 108 787		763 108 787	730 315 916
OB	EPM Munitions navales	48 662 312		48 662 312	114 352 593
OB	EPM matériel terrestre	12 087 531		12 087 531	12 257 461
OB	Démantèlement milieu aérien	4 790 117		4 790 117	405 083
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	249 552 679	-	249 552 679	419 484 077
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	22 316 716		22 316 716	114 330 150
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	117 170 681		117 170 681	117 864 396
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	14 341 587		14 341 587	83 643 523
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	71 503 014		71 503 014	166 058 116
Total		1 329 862 031	-	1 329 862 031	1 763 681 208
* Hors FREMM et porte-avions					
** Hors NH90 et RAFALE					

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	63 104 165	-	63 104 165	10 000 000	53 104 165

3- Commentaires

Le niveau de ressource de l'OS EPM traduit la volonté de la LPM 2019-2025 de régénérer durablement les capacités opérationnelles des armées.

La forte diminution du niveau d'AE (-56 %) par rapport à la LFI 2022 s'explique par la fin de la mise en place des marchés pluriannuels. L'augmentation de 11 % des ressources en CP témoigne de la volonté du MINARM de renforcer la disponibilité des forces et de couvrir les surcoûts (traitement des obsolescences, prolongation de certains navires anciens, inflation, effort opérationnel à l'Est de l'Europe).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces et au rechargement des stocks de munitions utilisés par les forces.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	305 526 630	218 018 584
	Total	305 526 630	218 018 584

3- Commentaires

Cette OS affiche une augmentation de la ressource de 40 % en AE et de 3 % en CP par rapport à la LFI 2022 du fait notamment de l'effort réalisé sur le rechargement des munitions. Ainsi, de nouvelles commandes de munitions (obus de 100 mm et de 76 mm, bombes aéronautiques) seront réalisées en 2023.

Le deuxième poste des EAC, dit hors munitions, intègre également les premières commandes relatives au renouvellement des équipements des commandos Marine, au prix du maintien au strict besoin des acquisitions dans le domaine SIC/CYBER.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1 - Description

La nouvelle architecture budgétaire mise en place en 2020 au sein de la mission Défense confiée au BOP 178-21 des responsabilités en matière d'infrastructures de défense (augmentation de périmètre pour une meilleure performance d'ensemble et une approche par milieu). Les crédits correspondants destinés à la construction, à l'adaptation et à la maintenance lourde des infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

La programmation et les dépenses sont restituées selon les axes d'effort de la politique immobilière, mais déclinées à la marine. La structure de ce référentiel budgétaire utilise un nombre réduit d'opérations et d'activités budgétaires pour une bonne lisibilité.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	8 200 000	6 701 426
OB	Maintien et soutien des sites	81 680 000	32 891 576
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	8 900 000	6 577 881
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	620 000	579 880
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	113 503 090	99 356 097
	Total	212 903 090	146 106 860

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	168 966 260	15 000 000	183 966 260	105 076 910	78 889 350

3- Commentaires

La ressource de l'OS INFRA progresse de 219 % en AE et 12 % en CP. De manière générale :

- ces chiffres traduisent l'effort important dans la remise à niveau des infrastructures de la Marine ;
- la notification d'opérations majeures d'infrastructures génère des variations importantes annuellement, en fonction du cadencement des différents travaux.

La ressource en AE en 2023 permettra notamment l'engagement des marchés pour la réalisation des travaux d'adaptation des appontements Milhaud à Toulon, ainsi que des travaux de modernisation des réseaux électriques sur les ports de Brest et Toulon.

Par ailleurs les principaux autres investissements de cette opération stratégique concernent la modernisation des installations portuaires des ports de Brest, Lorient et de Toulon :

- Lorient : construction d'un bassin d'entraînement pour forces spéciales sur la Basefusco ;
- Brest : remise à niveau des infrastructures portuaires (remise à niveau de l'épi de la Grande Rivière, adaptation des infrastructures pour l'accueil du FLOTLOG et des FDI) ;
- installations de préparation opérationnelle : création d'un stand de tir sur la Basefusco, construction d'une infrastructure d'instruction au combat en milieu clos à Saint-Mandrier.

Enfin, la ressource permettra de conduire les travaux suivants :

- Hyères : nouvelles infrastructures de sécurité incendie ;
- Lanvéoc et Landivisiau : modernisation d'installations électriques ;
- Toulon : remise à niveau d'ouvrages constitutifs des grands Bassins Vauban, remplacement et démantèlement ou carénage de bateaux-portes ou de grues ;
- Brest : poursuite du projet de remise en état des quais d'armement droit et oblique et diverses opérations de remise à niveau des ouvrages maritimes et outils portuaires ;
- Cherbourg : des travaux de sauvegarde de la digue du large ainsi que le carénage de pontons et ras.

SYNTHÈSE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégique	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total

s										
AOP	284,11	-	-	-	284,11	249,95	-	-	-	249,95
FAS	104,72	-	-	-	104,72	102,78	-	-	-	102,78
DIS	322,42	200,54	-	-	522,96	433,47	174,23	-	-	607,70
EPM	1 227,44	102,42	-	-	1 329,86	1 685,17	78,51	-	-	1 763,68
EAC	245,54	59,98	-	-	305,53	161,07	56,95	-	-	218,02
INFRA	-	212,90	-	-	212,90	-	146,11	-	-	146,11
Total	2 184,24	575,84	-	-	2 760,08	2 632,45	455,80	-	-	3 088,24

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	174,26			28,97	17,89	18,00	17,98	91,42	174,26
		277,85		232,77	31,82	4,33	4,33	4,60	277,85
			288,91	-	208,62	14,83	12,96	52,51	288,91
FAS	35,68			35,46	0,22	-	-	-	35,68
		106,81		69,67	37,00	0,14	-	-	106,81
			106,72	-	69,50	37,22	-	-	106,72
DIS	1 063,84			391,52	326,20	216,09	127,28	2,75	1 063,84
		825,65		191,88	232,19	203,17	169,37	29,05	825,65
			523,85	-	49,31	124,73	144,73	205,09	523,85
EPM	6192,59			1436,14	1000,46	776,84	552,24	2426,91	6192,59
		3702,56		566,26	601,58	635,96	570,46	1328,29	3702,56
			1346,61	-	263,09	164,53	307,52	611,47	1346,61
EAC	270,41			127,65	47,00	38,73	20,26	36,77	270,41
		242,43		88,83	100,24	31,67	16,69	5,02	242,43
			307,23	-	82,79	112,22	56,11	56,11	307,23
INFRA	223,84			97,95	82,09	37,56	5,35	0,90	223,84
		122,60		31,43	49,62	26,22	8,38	6,95	122,60
			302,98	-	20,36	82,59	126,84	73,20	302,98
Total	7 960,62	5 277,91	2 876,31	3 298,53	3 219,96	2 524,82	2 140,50	4 931,02	16 114,84

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EPM	63,10	-	63,10	10,00	53,10
INFRA	168,97	15,00	183,97	105,08	78,89
DIS	1,01	5,21	6,22	6,10	0,12
Total	233,09	20,21	253,29	121,18	132,11

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 184 239 613	2 632 446 504
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 149 376 117	2 597 583 008
Subventions pour charges de service public	34 863 496	34 863 496
Dépenses d'investissement	575 843 805	455 795 909
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	574 697 805	454 649 909
Subventions pour charges d'investissement	1 146 000	1 146 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	2 760 083 418	3 088 242 413

ACTION (24,1 %)**04 – Préparation des forces aériennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 019 071 690	3 019 071 690	126 500 308
Crédits de paiement	0	2 874 613 126	2 874 613 126	126 500 308

CONTENU DE L'ACTION 4

La finalité de l'action et des sous actions associées est de maintenir l'aptitude de l'armée de l'air et de l'espace à assurer, dans un cadre interarmées, interallié et interministériel, les missions qui lui sont confiées. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des contrats opérationnels élaborés par l'état-major des armées.

Au titre de la dissuasion nucléaire, l'armée de l'air et de l'espace assure en permanence la mise en œuvre de la composante aéroportée. Cette mission nucléaire mobilise des avions de combat, de ravitaillement en vol, de surveillance aérienne (système de détection et de commandement aéroporté – SDCA), des systèmes de défense sol-air pour sa protection, des postes de commandement, des infrastructures d'alerte et de transmission, ainsi que des fonctions d'appui du réseau des bases aériennes et des éléments rattachés.

Parallèlement, l'armée de l'air et de l'espace assure, dans le cadre de la posture permanente de sûreté aérienne, la protection aérienne du territoire national et des populations. La diversité de ses moyens (moyens de détection, d'identification et vecteurs aériens) lui permet de remplir cette mission permanente de surveillance de l'espace aérien français et de ses approches. Elle concourt ainsi à l'autonomie d'appréciation et d'action du gouvernement en faisant usage de la contrainte si nécessaire et permet de satisfaire aux accords de défense. L'armée de l'air et de l'espace contribue également au dispositif Sentinelle mis en place dans le cadre des postures nationales de protection.

Dans le domaine de la sauvegarde, elle met en œuvre des dispositifs d'alerte pour porter assistance aux appareils civils et militaires en difficulté et pour en assurer la recherche et le sauvetage.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération de coercition majeure, l'armée de l'air et de l'espace doit pouvoir projeter une force d'intervention capable d'entrer en premier sur un théâtre d'engagement non permissif. A ce titre, elle doit déployer un volume d'avions de combat suffisant pour garantir en continu la supériorité aérienne et la protection de la force, pour apprécier la situation tactique et stratégique et pour produire simultanément des effets militaires aux niveaux stratégique, opératif et tactique. De surcroît, la mise en œuvre d'une capacité permanente de commandement et de contrôle des opérations aérospatiales confère à l'armée de l'air et de l'espace une place prépondérante dans les opérations, dans un contexte national ou multinational (nation cadre). Dans le cadre des missions de gestion de crises, l'armée de l'air et de l'espace doit également pouvoir déployer sur deux à trois théâtres distincts jusqu'à quatorze avions de chasse avec une grande réactivité.

Dans le cadre de la mission prévention, l'armée de l'air et de l'espace apporte au décideur politique une capacité d'intervention rapide et à longue distance à partir de la métropole, mais aussi des territoires d'outre-mer (forces de souveraineté) et de l'étranger (forces de présence).

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance et anticipation, l'armée de l'air et de l'espace assure au profit de la direction du renseignement militaire (DRM) et des autres armées, directions et services de nombreuses missions de recueil d'imagerie et d'écoute électronique. Elle apporte également le soutien de ses spécialistes dans les missions interarmées de renseignement. Elle assure la direction technique et la mise en œuvre de la composante spatiale d'observation Hélios. Elle fournit l'accès aux capacités européennes d'observation spatiale pour l'ensemble de la Défense. Elle met également en œuvre des capteurs aériens de type drones MALE indispensables aux opérations militaires modernes ainsi que des avions légers de surveillance et de reconnaissance. L'armée de l'air et de l'espace est au cœur des opérations militaires spatiales françaises, et la montée en puissance du commandement de l'espace, en collaboration avec le CNES, incarne de manière visible l'ambition de la France de rester une nation spatiale de premier plan.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace (CEMAAE) est responsable de l'aptitude des forces aériennes à la tenue de leurs contrats opérationnels, dont ceux afférents à ses missions de service public. Il conduit et organise les actions permettant aux forces aériennes de disposer des ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire pour pouvoir être engagées avec efficacité et en toute sécurité.

Les principaux enjeux de l'armée de l'air et de l'espace pour 2023 sont les suivants :

- l'optimisation des processus (MCO aéronautique, simplification et modernisation des états-majors, modernisation des formations et des processus de gestion des administrés, adaptation des recrutements associé à une politique ambitieuse d'emploi des réservistes opérationnels) ;
- la poursuite du renouvellement et la modernisation des matériels de l'AAE (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « block 5 », ALSR, MRTT, PC21, matériel de lutte anti-drones, capacité de sécurité et de protection des emprises air, capacités SIC et C2 contribuant à la PPS) ;
- la préparation de la montée en puissance des futurs escadrons RAF5 et RAF6 à Orange ;
- la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace (renfort de l'appui spatial aux opérations et de la mission permanente de surveillance de l'espace) ;
- la participation aux exercices de préparation à un engagement majeur et de haute intensité (HEMEX/ORION) et aux entraînements interalliés ;
- la préparation de l'engagement AAE en vue de la coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Les sous actions associées à l'action 4 sont les suivantes :

- sous-action 04-02 « Commandement et activités centralisées des forces aériennes »
- sous-action 04-03 « Activités des forces aériennes »
- sous-action 04-04 « Activités des forces aériennes stratégiques »
- sous-action 04-05 « Ressources humaines des forces aériennes »
- sous-action 04-06 « Entretien et équipements des forces aériennes »
- sous-action 04-09 « SIAé »
- sous-action 04-11 « Infrastructures aériennes »

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- sous-action 04-12 « Activités spatiales »

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'opération stratégique « activités opérationnelles » (AOP) regroupe les ressources dédiées au soutien direct de l'activité opérationnelle (activité et entraînement des forces, carburant, frais de déplacements, soutien lors d'escale d'aéronefs).

L'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) regroupe les ressources destinées au soutien spécifique des forces et du commandement, distinct du soutien commun des forces réalisé par les bases de défense et financé par la chaîne interarmées du soutien.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		165 326 626	166 302 508
	Alimentation		2 527 210	2 397 134
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation		15 862 767	15 862 767
	Carburéacteur		233 448 501	233 448 501
	Déplacements et transports		35 033 548	33 230 359
Sous-total AOP			452 198 652	451 241 269
FAS	Mobilité personnels		16 209 468	15 827 133
	Prestations intellectuelles		4 326 093	5 493 430
	Communication et relations publiques		2 814 290	2 644 520
	Fonctionnement courant		12 643 727	11 881 001
	Subventions et transferts		28 885 437	28 885 437
	Soutien des ressources humaines		20 665 584	19 418 944
Sous-total FAS			85 544 599	84 150 465
Total Agrégat fonctionnement			537 743 251	535 391 734

3. Commentaires :

OS AOP

L'augmentation des AE (+7 % par rapport au PLF 22) et des CP (+19 %) s'explique principalement par la hausse du besoin de carburant opérationnel dans un contexte de prix orientés à la hausse.

Les 2 OB liées aux carburants montrent une augmentation en AE et en CP (+17 %) liées aux prévisions de hausse du prix de cession (ex : carburant F34, 633 €/m³ en 2023 contre 512 €/m³ en 2022).

L'OB « déplacements et transport » témoigne d'une quasi stabilité de ressource (+2 % en AE et -2 % en CP).

Cette OB porte l'ensemble des dépenses induites par les missions du personnel, hors activités de formation, réalisées principalement dans le cadre des activités de préparation opérationnelle, ainsi que celles générées par les déménagements des unités et le transport opérationnel.

En ce qui concerne l'OB « Activités et entraînement des forces », elle affiche une contraction en AE (-5 %), l'année 2022 ayant été marquée par la signature d'un important contrat de services spatiaux, entraînant la hausse des besoins de paiements 2023 (+27 % en CP). Cette OB regroupe également les crédits nécessaires au financement des activités d'entraînement et de préparation opérationnelle des forces que sont les équipements spécifiques, le transport, l'instruction et l'assistance en escale servant à la préparation des exercices d'entraînement dont la réalisation constitue le principal poste de dépense de l'OB. Enfin, cette OB porte la location d'heures de vol et l'achat de télécommunications, postes directement liés à l'activité opérationnelle

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	368797	633	233 448 501
Autres(huiles,graisse,autres)			15 862 767

OS FAS

L'opération stratégique « Fonctionnement et activité spécifique » regroupe les activités liées au fonctionnement hors AGSC (administration générale et soutien commun), pour couvrir les dépenses liées au recrutement, à la formation, à l'instruction et à la mobilité du personnel (mutations / changement de résidence / logements / SNCF).

Dans cette OS, les hausses de 11 % des AE et de 6 % des CP s'expliquent principalement par des ressources budgétaires en hausse dans le domaine du « fonctionnement courant », avec un effort porté sur la protection des emprises (+24 % en AE soit 2,4 M€ et +32 % en CP soit 2,9 M€).

L'OB « Mobilité des personnels » porte sur les crédits relatifs au changement de résidence du personnel civil et militaire dans le cadre des mutations pour raison de service en métropole, à l'outre-mer et à l'étranger. Ils sont destinés à financer les dépenses de transport de personnes et de mobilier. Si l'armée de l'air et de l'espace a adopté depuis 2020 une politique de diminution du nombre de dossiers de changement de résidence, les besoins financiers 2023 restent néanmoins en légère hausse.

L'OB « Subvention et transferts » regroupe la ressource de l'opérateur École de l'air et de l'espace (EAE). Cette ressource, qui permet de couvrir le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale de l'opérateur, est en légère hausse (+8 %) en AE et CP en raison de l'augmentation de la masse salariale.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les divers frais de recrutement du personnel. La hausse est de 10 % en AE (soit 1,8 M€) et 23 % en CP (soit 3,7 M€), appuyant une politique volontariste de recrutement, mais également la modernisation et le soutien aux évolutions de la formation et de l'instruction pour satisfaire au mieux les besoins émergents et prioritaires (en particulier espace, cyber, C2, drones).

Enfin, l'OB « Prestations intellectuelles » voit ses CP diminuer de 53 % (soit 6,1 M€) et ses AE augmenter de 10 %.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	10 459 740
	Carburéacteur	-
FAS	Soutien des ressources humaines	-
	Fonctionnement courant	5 215 320
Total		15 675 060

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1 - Description :

Cette opération regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes stratégiques, c'est-à-dire les Rafale affectés à la mission de dissuasion, les ravitailleurs C135 et les avions de transport et de ravitaillement MRTT. Elle couvre également depuis 2020 le financement de l'entretien des infrastructures de dissuasion.

Cette dernière finance l'entretien des infrastructures des forces aériennes stratégiques concourant à la composante aéroportée de la dissuasion. Ces opérations d'entretien sont réalisées dans un contexte très exigeant, tant sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) que sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2- Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	51 286 000	139 300 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	5 220 000	3 500 000
Total		56 506 000	142 800 000

3- Commentaires :

L'augmentation de 32 % sur les AE est principalement portée par l'OB « EPM flottes aériennes », soutenant la montée en puissance de la flotte A330 MRTT. Les CP sont stables.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1 - Description :

Cette opération stratégique regroupe les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels des forces aériennes conventionnelles.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	8 593 885	-	8 593 885	3 345 609
OB	EPM flottes aériennes*	1 735 703 703	-	1 735 703 703	1 320 314 168
OB	EPM munitions aériennes	63 223 407	-	63 223 407	133 710 826
OB	Démantèlement milieu terrestre	235 628	-	235 628	232 805
OB	EPM matériel terrestre	32 304 830	-	32 304 830	33 921 560
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	115 784 542	-	115 784 542	434 817 088
Total		1 955 845 995	-	1 955 845 995	1 926 342 056

*Hors RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	EPM flottes aériennes*	4 084 988	-	4 084 988	-	4 084 988
ACT	EPM flottes	-	-	-	-	-

	aériennes : RAFALE					
*Hors RAFALE						

Aucune affectation sur TF n'est prévue en 2023. Les besoins d'engagement du SIAé seront couverts à hauteur du montant restant en autorisations d'engagements affectées non engagées (AEANE) des tranches fonctionnelles existantes. Le reste sera couvert par la ressource en AE du PLF 2023

3- Commentaires :

L'OS EPM affiche un niveau en AE en nette baisse (-35 %) par rapport à 2022 en lien avec la finalisation de la verticalisation des marchés et une augmentation en CP (+10 %), conforme à la trajectoire de la LPM 2019-2025.

L'OB « EPM Flottes aériennes » (en incluant l'activité « RAFALE ») voit ainsi ses AE diminuer de 31 % et ses CP augmenter de 11 %. La majeure partie des marchés structurant le MCO de l'AAE ayant été engagée les années précédentes, la hausse en CP permet désormais leur mise en œuvre, soutenant la montée en puissance par deux engagements majeurs sur le Reaper et l'A400M .

L'OB « Démantèlement milieu aérien », dédiée au démantèlement des aéronefs, affiche en 2023 une augmentation de 83 % en AE (soit 3,9 M€) avec la poursuite des opérations de démantèlement de sites soutenues par la passation de marchés subséquents. Les CP sont quant à eux en baisse (-48 %).

L'OB « EPM du matériel terrestre » permet de financer l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air et de l'espace dont la gestion est confiée à la SIMMT. Le niveau de CP est relativement stable (+2 %) alors que la baisse en AE (-23 %) est cohérente avec la baisse observée au niveau de l'OS.

L'OB « EPM des munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air et des systèmes sol/air. L'évolution de la ressource est à la baisse pour les AE (-77 %) et à la hausse pour les CP (+8 %), correspondant à la contractualisation d'importants marchés en 2022 (MCO pods TALIOS, SAMPT).

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus pour l'EPM est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EPM flottes aériennes*	32 826 400
EPM flottes aériennes : RAFALE	77 998 848
TOTAL	110 825 248
*Hors RAFALE	

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description :

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements, matériels de maintenance ou véhicules spécialisés des forces et au renouvellement des munitions.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	266 281 142	166 730 178
Total		266 281 142	166 730 178

3- Commentaires :

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

L'OS affiche une hausse en AE de 34 %, principalement due à l'OB « Armement et munitions » (+74 %). Cette augmentation est portée par l'acquisition en 2023 de munitions aériennes pour l'entraînement des forces et la remontée des stocks. Les CP demeurent stables.

L'OB « Matériels aéronautiques d'environnement » présente une hausse en AE (+17 %) et en CP (+24 %). Ces crédits servent à financer l'acquisition de matériels aéronautiques d'environnement, de matériels terrestres hors matériels aéronautiques, véhicules spécialisés du génie de l'air, véhicules de manutention ou véhicules de sécurité, de matériels sols.

L'OB SIC regroupe les crédits destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites. Les augmentations de 33 % des AE et 26 % des CP relèvent principalement de l'acquisition de matériels SIC liés à la PRODEF, la mise en place de réseaux (capacité Transporter) et le renouvellement partiel du parc bureautique spécifique AAE mais aussi des licences SIA.

En 2023, il est à noter un transfert vers l'EP numérique des armées des crédits destinés au soutien et à l'évolution du système d'information et logistique du MCO aéronautique (en particulier le système BRASIDAS).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)**1 - Description :**

L'opération stratégique « Infrastructures » recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air et de l'espace. Depuis 2020 et la mise en œuvre de la nouvelle architecture budgétaire (NAB), l'action 4 du programme 178 couvre une partie des crédits auparavant positionnés sur certains agrégats du programme 212.

2- Aspects financiers :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	84 896 394	11 753 952
OB	Maintien et soutien des sites	28 114 817	41 858 013
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	2 798 847	4 398 847
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	86 885 244	45 338 346
Total		202 695 302	103 349 158

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Maintien et	-	-	-	-	-

	soutien des sites					
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	93 150 593	-	93 150 593	80 100 000	13 050 593

3- Commentaires :

Cette opération stratégique permet de financer les opérations des périmètres technico-opérationnels de l'armée de l'air et de l'espace (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, ainsi que les stands de tir et les installations sportives des bases aériennes.

La ressource en AE est en hausse de 44 % par rapport à la LFI 2022, contre 13 % pour la ressource en CP.

En 2023, les principaux engagements concerneront les opérations suivantes :

- la phase définitive de construction du CDE à Toulouse : 80 M€ (financement par engagement sur TF) ;
- l'accueil de la flotte C130H (Poitou) à Évreux : 28 M€ ;
- l'accueil de la fonction ISR (Male et ALSR) à Cognac : 9 M€.

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	452,20	-	-	-	452,20	451,24	-	-	-	451,24
FAS	85,14	0,41	-	-	85,54	83,74	0,41	-	-	84,15
DIS	51,29	5,22	-	-	56,51	139,30	3,50	-	-	142,80
EPM	1 947,25	8,59	-	-	1 955,85	1 923,00	3,35	-	-	1 926,34
EAC	175,90	90,38	-	-	266,28	84,64	82,09	-	-	166,73
INFRA	-	202,70	-	-	202,70	-	103,35	-	-	103,35
Total	2 711,77	307,30	-	-	3 019,07	2 681,92	192,69	-	-	2 874,61

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
AOP	65,84			54,31	11,53	-	-	-	65,84
		509,12		408,07	101,05	-	-	-	509,12
			462,66	-	356,04	106,62	-	-	462,66
FAS	29,96			26,10	3,86	-	-	-	29,96
		82,61		63,73	17,69	0,05	-	1,15	82,61
			90,76	-	69,63	21,13	-	-	90,76
DIS	924,83	-	-	121,89	83,24	80,42	83,30	555,99	924,83
	-	359,57	-	26,89	34,66	30,99	30,67	236,36	359,57
	-	-	56,51	-	24,90	27,54	4,06	-	56,51
EPM	10 242,3			1 392,6	1 177,3	980,78	895,17	5 796,46	10 242,36

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

	6			2	3				
		5 309,5 1		989,23	666,88	649,95	588,40	2 415,05	5 309,51
			2 066,6 7	-	296,26	461,98	486,05	822,38	2 066,67
EAC	254,66			112,55	79,55	24,09	33,66	4,80	254,66
		257,94		88,76	51,27	59,81	13,63	44,46	257,94
			266,28	-	43,12	62,45	85,74	74,97	266,28
INFRA	156,71	-	-	110,31	26,45	13,95	5,67	0,33	156,71
	-	97,05	-	29,07	37,99	20,29	6,79	2,91	97,05
	-	-	282,80	-	44,85	97,83	69,91	70,21	282,80
Total	11 674,3 6	6 615,8 0	3 225,6 7	3 423,5 3	3 126,2 9	2 637,8 7	2 303,0 6	10 025,0 7	21 515,83

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EPM	4,08	-	4,08	-	4,08
INFRA	93,15	-	93,15	80,10	13,05
Total	97,24	-	97,24	80,10	17,14

FDC - ADP

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	10 459 740
FAS	5 215 320
EPM	110 825 248
EAC	-
INFRA	-
Total	126 500 308

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 711 768 501	2 681 921 683
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 683 292 587	2 653 445 769
Subventions pour charges de service public	28 475 914	28 475 914
Dépenses d'investissement	307 303 189	192 691 443
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	306 893 666	192 281 920
Subventions pour charges d'investissement	409 523	409 523
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	3 019 071 690	2 874 613 126

ACTION (23,7 %)**05 – Logistique et soutien interarmées**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 969 908 893	2 969 908 893	206 850 917
Crédits de paiement	0	2 524 034 239	2 524 034 239	206 850 917

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 310 469 906	2 050 098 211
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 310 469 906	2 050 098 211
Dépenses d'investissement	659 243 658	473 740 699
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	659 243 658	473 740 699
Dépenses d'intervention	195 329	195 329
Transferts aux ménages	195 329	195 329
Transferts aux entreprises		
Total	2 969 908 893	2 524 034 239

SOUS-ACTION**05.11 – Infrastructures de santé****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

La sous-action « Infrastructures de santé » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, le SSA poursuivra la réalisation de ses deux programmes d'infrastructure (PI) (« Fonction Hospitalière » et « Médecine des Forces ») s'inscrivant dans l'atteinte de l'ambition stratégique 2030. Il accompagnera également les premières études dans le cadre de la phase de recherche de foncier pour le projet du nouvel HIA à Marseille.

Un engagement significatif sera également réalisé pour la construction d'une plateforme logistique Santé sur le site de Marolles pour un montant estimé de 70 M€.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

En parallèle de ces programmes d'envergure, les opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA) seront poursuivies. Le SSA mettra l'accent sur les dépenses relatives à la mise en sécurité du personnel, des installations, des activités et des moyens contre toutes formes de menaces (maintien en condition opérationnelle et maintien en condition de sécurité) pour ses emprises opérationnelles : caméras, vidéo surveillance, détection, intrusion, contrôle des accès.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Autorisation d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	140 679 948	61 164 393
OB	Maintien et soutien des sites	3 272 613	3 112 000
Total		143 952 561	64 276 393

La forte augmentation en AE (+129 M€ par rapport à la LFI 2022) s'explique par l'engagement de la plateforme logistique de Marolles et l'affectation de 48,5 M€ d'AE sur TF. La ressource en CP, quant à elle, progresse de 25 % en raison du schéma directeur INFRA (SDI).

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	11 198 224	48 500 000	59 698 224	26 598 502	33 099 722
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-

SOUS-ACTION**05.80 – Fonction santé****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****a. Besoins opérationnels**

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de quatre chaînes métiers qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la

recherche et l'enseignement supérieur. Le service de santé des armées est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. A ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la nation.

b. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2-HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et de crédits extrabudgétaires résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients, sous la forme d'attributions de produits (AdP).

Le montant des AdP pour 2023 est évalué à 439,2 M€ dont 176 M€ (en diminution par rapport à 2022, 184,5 M€) sont reversés au hors-titre 2. Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le SSA au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;
- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition stratégique 2030 de transformation du SSA consiste à capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles des armées.

En 2023, les principales mesures prévues pour chacune des chaînes métier du service de santé des armées sont les suivantes :

- la chaîne « Médecine des forces » maintiendra son effort sur la préparation et l'engagement opérationnels par le maintien à niveau des prérequis sanitaires des militaires avant projection. Cette priorité sur les visites médicales, la formation et les soutiens d'activité à risques se fera en liaison rapprochée avec les armées. Le développement du système d'information (SI) AXONE, couplé à l'achat de matériels connectés, permettra la dématérialisation, la sécurisation et l'automatisation des flux des données médicales. Enfin la direction de la médecine des forces déploiera également dans l'ensemble des établissements de la chaîne les outils modernes permettant la programmation, la planification, la gestion et le pilotage des activités ;
- la chaîne « Médecine hospitalière » poursuit sa transformation afin de garantir son efficacité dans le soutien médical aux engagements opérationnels et la prise en charge des militaires blessés. En 2023, la dynamique de renforcement (moyens humains dans les spécialités opérationnelles et de réhabilitation) serait maintenue pour 5 HIA socles, l'ensemble hospitalier militaire NORD (HIA Percy et Bégin), l'ensemble hospitalier militaire SUD (HIA Sainte-Anne et Laveran) et l'HIA Clermont-Tonnerre, ce dernier visant à garantir la maîtrise du soutien médico-chirurgical de la force océanique stratégique. Les HIA Legouest et Robert Picqué conforteront les travaux engagés dans le cadre des partenariats avec des établissements hospitaliers civils (CHR de Metz-Thionville et Maison de Santé Protestante de Bagatelle, respectivement). L'année 2023 sera marquée par la finalisation de l'évolution l'HIA Desgenettes en antenne hospitalière des armées (AHA), structure innovante à finalité opérationnelle et régaliennne qui constitue un maillon clé dans la déclinaison de l'ambition SSA 2030 pour la chaîne « médecine hospitalière », en contribuant à la concentration des efforts ;
- la chaîne « Ravitaillement médical » poursuivra son adaptation afin d'être en mesure de faire face aux enjeux du soutien médical opérationnel 2030. L'année 2023 sera marquée par l'optimisation des activités de distribution de produits de santé, par l'intégration de la gestion des unités médicales opérationnelles dans le système d'information logistique, mais également par l'acquisition d'un automate de préparation de commandes. La montée en puissance des capacités de production de contre-mesures médicales sera amorcée avec la mise en œuvre de nouvelles lignes de production qui permettront aussi de poursuivre le développement pharmaceutique de nouveaux médicaments ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- la chaîne « Formation, Recherche et Innovation », œuvrera pour accroître ses capacités d'anticipation des futures crises. En 2023, elle suivra particulièrement les différents projets SI avec notamment celui dédié à la recherche impliquant la personne humaine. La montée en puissance du laboratoire de sécurité biologique de niveau 4 de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées sera poursuivie, de même que la dynamique de développement des partenariats civils, notamment au travers des Unités Mixtes de Recherche, avec le renouvellement attendu des UMR de la vague C (Région PACA). Le volet formation de la chaîne poursuivra l'adaptation au SSA des réformes des études en santé engagées. La préparation opérationnelle santé et la formation continue du personnel demeureront les axes prioritaires de formation du SSA et le développement de l'enseignement numérique et de la simulation se poursuivra et concernera tous les types de formation (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi).

La chaîne transverse « système d'information et numérique » assurera en 2023 le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des SI de santé, la réalisation des évolutions fonctionnelles mineures et majeures portées par les chaînes métiers (AXONE et travaux préliminaires à la modernisation du SINAPS notamment) et mettra en œuvre les deux axes prioritaires du volet numérique de l'ambition stratégique 2030 du SSA : la « sécurisation », pour garantir des SI de santé maîtrisés, protégés et résilients et l'« unification » pour réaliser des SI de santé opérationnels.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	8 114 094	7 497 547
	Alimentation	1 619 186	1 034 144
	Soutien santé - fonctionnement et activités	74 272 172	72 433 546
	Systèmes d'information et de commandement	-	-
	Soutien santé - ravitaillement	122 984 802	119 244 922
	Déplacements et transports	5 129 600	4 739 829
Sous-total AOP		212 119 854	204 949 988
FAS	Mobilité personnels	2 226 974	2 046 708
	Subventions et transferts	195 329	195 329
	Communication et relations publiques	1 588 335	588 335
	Fonctionnement courant	16 422 748	17 122 747
	Location de logements familiaux	589 245	589 245
	Prestations intellectuelles	1 849 074	849 074
	Soutien courant des structures	43 283 049	28 640 447
	Soutien des matériels communs	99 490	99 490
	Soutien des ressources humaines	2 796 080	2 796 080
Sous-total FAS		69 010 324	52 887 455
Total Agrégat fonctionnement		281 130 178	257 837 443

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS AOP voit son niveau de ressources baisser (-5,8 % en AE et -6,6 % en CP par rapport à la LFI 2022), notamment du fait de la transformation de l'HIA Desgenettes - LYON en Antenne Hospitalière des Armées (AHA).

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

L'OS FAS voit son niveau de ressources augmenter (+23,7 % en AE et +6,8 % en CP), notamment en raison de l'engagement en 2023 des surcoûts énergétiques anticipés pour les années ultérieures (26 M€ pour les marchés de gaz et d'électricité passés au profit des HIA).

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF 1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	43 994 574
	Systemes d'information et de commandement	-
	Soutien santé – ravitaillement	90 822 936
FAS	Soutien des matériels communs	99 490
	Fonctionnement courant	6 815 191
	Communication et relations publiques	568 335
	Mobilité des personnels	-
	Prestations intellectuelles	849 074
	Soutien courant des structures	27 535 341
	Soutien des ressources humaines	1 885 287
	Total	172 570 228

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Équipement	76 101 644	67 506 145
	Total	76 101 644	67 506 145

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS EAC voit son niveau de ressources augmenter (+11 % en AE et +1 % en CP). Cet effort budgétaire permettra de financer l'acquisition :

- d'équipements pour le soutien médical opérationnel et l'entretien des matériels nécessaires à la réponse au contrat opérationnel ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des unités médicales opérationnelles (UMO) et des antennes de réanimation et de chirurgie de sauvetage (ARCS) ;
- d'équipements au profit des HIA et des CMA : monitorages et ventilateurs de réanimation ;
- des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé et aux évolutions logicielles nécessaires au maintien de ces systèmes d'information. Ces crédits permettront le respect des objectifs du plan de sécurisation cyber.

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Soutien santé - Équipement	3 430 000
	TOTAL EAC	3 430 000

SOUS-ACTION

05.82 – Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées.

Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Depuis 2020, le nombre des BdD s'élève à 55 (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

En application de la nouvelle architecture budgétaire (NAB), les travaux de maintien en condition (MeC) des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent également de la sous-action 05-82 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les évolutions notables affectant la sous-action 05-82 en 2023 sont les suivantes :

- transfert au service du commissariat des armées de l'OS EAC (équipements d'accompagnement) qui comprend l'achat de véhicules de la gamme commerciale ;
- hausse des prix dans le domaine énergétique ;
- transfert de l'activité infrastructure de l'OS FAS vers l'OS INFRA.

Par ailleurs, une partie du MeC sera, comme les années précédentes, financée sur le CAS Immobilier.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

A. ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE SOUTIEN EN 2023

Aucune évolution notable du dispositif n'est à signaler.

B. ÉVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La ressource en AE et en CP augmente respectivement de 58,2 % et 25,7 % en raison principalement de l'inflation notamment dans le domaine de l'énergie.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de

défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée aux bases de défense (71 % des AE et 72 % des CP).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Alimentation		4 739 907	4 480 426
AOP	Déplacements et transports		22 527 176	27 838 526
Sous-total AOP			27 267 083	32 318 952
FAS	Mobilité personnels		6 346 018	5 621 826
	Communication et relations publiques		2 362 792	2 338 935
	Fonctionnement courant		202 205 757	205 550 259
	Soutien des matériels communs		3 411 311	3 376 867
	Soutien des ressources humaines		387 415	383 504
	Soutien courant des structures		788 343 548	613 259 347
	Location de logements familiaux		19 396 040	19 360 143
	Prestations intellectuelles		-	-
Sous-total FAS			1 022 452 881	849 890 881
Total Agrégat fonctionnement			1 049 719 964	882 209 833

3. Commentaires :

OS AOP

La forte diminution en AE (-57,9 %) alliée à une stabilité de la ressource en CP (+3,12 %) se justifie par la notification en 2022 d'un marché dimensionnant « Transrade Brest » dont les paiements auront lieu en 2023.

OS FAS

L'OS FAS a pour but de couvrir les dépenses liées :

- aux actions de communication et de représentation publique des commandants de base de défense ;
- au fonctionnement courant des organismes faisant partie du périmètre géographique des BdD ;
- aux prestations externalisées d'entretien des espaces (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, collecte et élimination des déchets courants essentiellement) ;
- à la fourniture de fluides (eau, gaz, électricité) et au chauffage des locaux ;
- à l'entretien des véhicules de la gamme commerciale ;
- à la location de logements familiaux (exclusivement au profit des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis) ;
- à des actions de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense.

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2023 est en nette augmentation par rapport à 2022 (+52,8 % en AE et +14,9 % en CP) en raison notamment des renouvellements des marchés énergie (électricité et gaz) et des marchés liés à la performance énergétique (Contrat de Performance Énergétique et de Chauffage-Ventilation-Climatisation).

FDC-ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
----	----	---------------------------------

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

FAS	Fonctionnement courant	10 469 441
	Soutien courant des structures	-
Total		10 469 441

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues sont du même ordre qu'en 2022.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPERATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)****1. Description**

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

A partir du 1^{er} janvier 2023, cette OS comprend également les dépenses liées à l'entretien courant des infrastructures dans un souci de meilleure lisibilité des dépenses d'infrastructures.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites		337 526 836	258 540 565
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense		45 536 216	40 000 000
Total			383 063 052	298 540 565

3. Commentaires

La ressource de l'OS INFRA est en augmentation tant en AE (+145 %) qu'en CP (+95 %) par rapport à la LFI 2022. Cette hausse se justifie notamment par le transfert de deux activités de l'OS FAS vers cette OS.

La part DGA des crédits de cette opération stratégique représente 3 % des AE et des CP du total de celle-ci, pour un montant total de 9,05 M€. Le volume budgétaire reste stable par rapport à la LFI 2022 et couvre uniquement les dépenses d'entretiens courants du parc immobilier hors infrastructures opérationnelles budgétairement portées par le programme 146 « Équipements des forces ».

SOUS-ACTION

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « soutiens complémentaires » (05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2023, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensatrice SNCF pour l'ensemble des effectifs militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;
- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'État par la direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, naval et terrestre, et des domaines SCA et C2IA ;
- aux frais de déplacement du personnel de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ;
- au fonctionnement courant, à la communication et aux relations publiques ainsi qu'à la formation et à l'instruction de la DMAé.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2023 sera marquée par la poursuite des améliorations initiées en 2019 dans le cadre du « plan Famille » - extension des réductions aux familles de militaires et par la prise en charge en gestion des dépenses relatives aux SI du MCO aéronautique, naval et terrestre, et des domaines SCA et C2IA.

DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées : opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses et variés, ne relevant pas des chaînes chargées du soutien

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

au sein du ministère des Armées : compensatrice SNCF, soutien postal, prestations intellectuelles, formations et communication - relations publiques.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 425 290	1 397 343
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	2 069 051	1 934 261
Sous-total AOP		3 494 341	3 331 604
FAS	Communication et relations publiques	416 353	408 189
	Compensatrice SNCF	117 121 170	114 824 677
	Relations bilatérales et EM interalliés		-
	Prestations intellectuelles	1 046 569	676 491
	Fonctionnement courant	11 208 917	10 888 661
	Soutien des ressources humaines	194 928	191 106
	Soutien courant des structures	-	-
Sous-total FAS		129 987 937	126 989 124
Total Agrégat fonctionnement		133 482 278	130 320 728

3. Commentaires :**OS AOP**

Les ressources sur l'OS AOP sont en hausse de 5 % en AE et 2 % en CP par rapport à la LFI 2022 (prise en compte de la hausse des prix).

OS FAS

Les crédits de cette OS sont en hausse (de 4,1 % en AE et 3,8 % en CP) par rapport à la LFI 2022 en raison :

- de l'intégration dans le périmètre de gestion des dépenses relatives au SI du MCO aéronautique pour 2,35 M€ ;
- de l'augmentation en AE pour l'indemnité compensatrice SNCF à hauteur de 3 %.

OPERATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description :**

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et du Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

Ces crédits financent également les dépenses relatives aux SI du MCO des armées, directions et services (ADS).

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier	1 118 736	1 096 800
EAC	Applicatifs métiers soutien	49 106 477	50 173 477
Total		50 225 213	51 270 277

3. Commentaires :

La hausse des crédits de cette OS (+49 M€ en AE et +50 M€ par rapport à la LFI 2022) s'explique par la prise en charge des dépenses liées aux SI MCO des ADS. Ce rattachement permettra de gagner en lisibilité sur les crédits numériques : chaque système d'information logistique, appartenant au même milieu (terre, air, mer ou SCA), ayant été rattaché à une activité spécifique.

SOUS-ACTION**05.84 – Service interarmées des munitions****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement (DGA), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le SIMu poursuivra la mise en œuvre de son plan d'équipement pour améliorer les conditions de stockage et la durée de vie des munitions.

Les missiles MICA MAGIC feront l'objet des premières opérations de démantèlement.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 05-84 sont concentrées sur l'OS « activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du système d'information logistique (SIL).

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Soutien munition - Activités	9 872 215	9 360 288
	Déplacements et transports	870 001	870 001
Total		10 742 216	10 230 289

3. Commentaires**OS AOP**

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « soutien munition – activités » et « déplacements et transports ».

Les ressources en AE de cette OS augmentent de 9 %. Cette variation s'explique par l'augmentation du coût des transports de munitions inter dépôts et la poursuite du plan d'équipement du SIMu. Les ressources en CP baissent de 9 % en raison de la fin du développement en 2022 du système d'information logistique SI@Mu V1.

FDC-ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Soutien munitions – activités	204 606
Total	204 606

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)****1. Description**

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	6 742 727	6 293 466
Total		6 742 727	6 293 466

3. Commentaires

Les ressources de cette OS présentent une augmentation en AE de 222 % et de 206 % en CP par rapport à la LFI 2022, justifiée par la programmation du début du démantèlement des missiles MICA MAGIC.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**1. Description**

Cette opération stratégique identifiée regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

2. Aspects Financiers

Tableau des autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 487 026	2 227 363
EAC	Matériel divers des services - soutien	15 000	15 000
Total		2 502 026	2 242 363

3. Commentaires

Les ressources dédiées à cette OS présentent une augmentation de 93 % en AE et de 77 % en CP par rapport à la LFI 2022 justifiée par un alignement sur le plan d'équipement de renouvellement du parc de véhicules et le maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention roulant.

SOUS-ACTION

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA), en charge de l'administration générale des armées répond à une logique d'organisation fonctionnelle déployée autour d'un dispositif resserré dont les centres interarmées du soutien (anciennement centres experts), à compétence nationale, constituent la pierre angulaire. Son expertise dans les domaines de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) est mise au service du soutien des forces en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX).

Responsable des achats pour la vie courante et le transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme : équipements individuels et collectifs, vivres opérationnels, alimentation à terre hors OPEX et transport.

Le SCA réalise en outre le paiement de la solde et des frais de déplacement par l'intermédiaire d'une chaîne fonctionnelle dédiée.

Ce service est également en charge du pilotage fonctionnel de la fonction restauration hébergement loisirs avec pour objectif la modernisation et la rationalisation de la restauration dans les armées.

L'action du SCA s'inscrit dans une démarche dite de « bout en bout » (c'est-à-dire la mise en place d'une chaîne de soutien continue, de la conception à la fourniture des prestations) à l'ensemble des domaines de l'AGSC. Ceux-ci sont organisés désormais selon une logique de fonctions (restauration – loisirs, habillement – soutien de l'homme, études juridiques, achats, exécution financière, transport etc.) jusque dans les groupements de soutien de base de défense (GSBdD) rattachés hiérarchiquement au SCA depuis 2014.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, le SCA aura achevé les principales réalisations du projet « SCA 22 » dont l'objectif principal est de renforcer le soutien de proximité délivré aux unités opérationnelles, notamment par la création, au sein de groupements de soutien de nouvelle génération (GSBdD-NG), de pôles commissariats. Ces derniers assureront un soutien de proximité modernisé en s'appuyant sur des espaces d'accueil multiservices (espaces ATLAS). La transformation du service est désormais portée par la feuille de route SCA 2030 qui finalise pour plusieurs fonctions le projet « SCA 22 » tout en intensifiant dans la durée le durcissement militaire dans la perspective d'une hypothèse d'engagement majeur. Il s'agit en premier lieu d'achever la concession de 73 restaurants auprès de l'Économat des armées, dans la perspective 2025

d'une fonction restant opérée à 60 % en régie. Par ailleurs l'optimisation de la chaîne logistique se poursuit, en prenant notamment appui sur les groupements de soutien socle (GSS).

Le SCA continue ainsi sa modernisation en se concentrant sur :

- son aptitude à répondre aux exigences de l'hypothèse d'engagement majeur (HEM), tant en termes capacitaire que de préparation opérationnelle ;
- la poursuite de la modernisation de son offre de service, adossée aux attentes des soutenus et en faisant effort sur le soutien collectif ;
- la réduction de ses vulnérabilités critiques, pour renforcer son efficacité et optimiser sa performance.

Dans ce contexte, l'année 2023 sera marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de concession à l'économat des armées (EdA) de restaurants actuellement exploités en régie. Cette stratégie concerne 73 restaurants sur la période 2020–2025, dont les 46 premiers sont concédés entre 2020 (9), 2021 (12), 2022 (13), 2023 (12) ;
- la poursuite du déploiement des espaces ATLAS outremer et à l'étranger, dont le déploiement a commencé en 2021 avec en cible l'ouverture de 26 ATLAS à l'horizon 2025 ;
- le renouvellement du marché de wifi gratuit en métropole dans le cadre du « Plan famille » ;
- la poursuite du déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi EGALIM dans le domaine de la restauration ;
- la poursuite de la rénovation de la chaîne de production des rations de combat de l'ELOCA d'Angers ;
- la modernisation de la chaîne de production de l'ELOCA de Châtres dédié au stockage des effets d'habillement ;
- la poursuite de la mise en place de matériels de soutien collectif au sein des grands pôles d'entraînement de l'armée de Terre ;
- la poursuite des efforts de formation du personnel pour accompagner la transformation mise en œuvre dans le cadre du projet « SCA 22 » ;
- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

En 2023, les dépenses de fonctionnement augmentent notablement par rapport à 2022 (+34 % en AE et +10 % en CP), notamment sur l'OS AOP, principalement en raison de la poursuite de la montée en puissance de la concession de restaurants et de la mise en œuvre de la loi EGALIM au cours d'une année pleine. Sur l'OS FAS, une augmentation de 9 % en CP est constatée en raison du déploiement en année pleine du WIFI gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base.

2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		5 911 540	5 683 517
	Déplacements et transports		45 292 601	43 762 819
	Alimentation		266 145 599	259 115 812
Sous-total AOP			317 349 740	308 562 148
FAS	Communication et relations publiques		1 182 373	1 130 916

	Prestations intellectuelles		2 089 633	2 000 000
	Fonctionnement courant		54 422 310	85 842 540
	Soutien des matériels communs		-	-
	Soutien des ressources humaines		3 824 272	3 660 107
	Relations bilatérales et EM interalliés		-	-
	Mobilité personnels		1 500 035	1 328 864
	Sous-total FAS		163 018 623	93 962 427
	Total Agrégat fonctionnement		480 368 363	402 524 575

3. Commentaires :

OS AOP

L'OS AOP présente une augmentation des ressources de 12 % en AE et 11 % en CP par rapport à la LFI 2022. L'augmentation est portée par l'alimentation et s'explique principalement par :

- la stratégie de concession initiée par le SCA en matière de restauration débutée en 2020 (12 restaurants supplémentaires en 2023) qui a conduit à regrouper sur l'OB « alimentation » l'ensemble des ressources contribuant au fonctionnement de ces 12 restaurants auparavant opérés en régie ;
- la mise en œuvre de l'article 24 de la loi EGALIM de 2018 qui impose à tous les restaurants administratifs de servir, depuis le 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits sous SIQO (signe d'identification de la qualité d'origine) dont 20 % de produits bio. Déjà mise en œuvre de manière progressive en 2021 et 2022, cette obligation sera pleinement appliquée en 2023.

OS FAS

Cette OS finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et le wifi gratuit du plan famille. Elle porte également les dépenses relatives à la transformation du service réalisées dans le cadre du projet « SCA 22 ». Les ressources de cette OS connaissent une très forte augmentation en AE par rapport à la LFI 2022 (+89 % soit +121 %) en raison de l'engagement en 2023 d'un marché pluriannuel de cinq ans lié à la fourniture du WIFI gratuit en métropole dans le cadre du plan famille.

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	Alimentation	17 854 944
AOP	Déplacements et transports	-
FAS	Fonctionnement courant	-
Total		17 854 944

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

1 - Description

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des armées, directions et services, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

2- Aspects Financiers

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
EPP	Soutien collectif		50 388 846	45 977 460
	Soutien indiv serv. Courant		72 721 943	69 945 264
	Soutien individuel combat		182 166 708	205 329 451
	Matériel restauration collective		29 962 278	28 828 593
Total			335 239 775	350 080 768

3. Commentaires

Si les ressources relatives à l'EPP restent stables en AE, elles enregistrent une forte hausse en CP par rapport à la LFI 2022 (+26 %).

Cette situation s'explique par la notification de plusieurs marchés à fort enjeu en 2022 (tenue F3, équipements dans le domaine de la protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique et gilets) dont les commandes seront payées en 2023.

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
Soutien collectif	10 445
Soutien indiv serv. Courant	52 276
Soutien individuel combat	-
Total	62 721

Les recettes attendues au titre de l'OB « soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères, mais également par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA. Suite à un transfert budgétaire, elle agrège également à compter de 2023 les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des véhicules de transport en commun de personnel (VTCP), des poids-lourds et du gros outillage au profit des bases de défense.

2- Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP

EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	44 423 112	47 636 094
Total		44 423 112	47 636 094

Les ressources relatives à l'EAC connaissent une augmentation en AE (+39,8 %) et en CP (+53,1 %) principalement en raison du transfert budgétaire évoqué ci-dessus.

3. Commentaires

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 258 977
Total		2 258 977

Les recettes attendues au titre de l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État des véhicules réformés.

SOUS-ACTION

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 05-89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et à l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

OPERATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description :

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 05-89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette opération stratégique.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont désormais rattachés à des opérations budgétaires nouvelles dites « de milieu ». Pour la sous-action en question, il s'agit des opérations budgétaires « Assurer la préparation opérationnelle » du « milieu aéroportuaire » et « des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réaliser les infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

2. Aspects financiers :

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description		Prévisions de crédits 2023	
			AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense		124 461 912	81 885 327
	Préparation opérationnelle des fonctions de cd et rens		10 680 000	23 676 000
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire			10 686 456
	Maintien et soutien des sites		13 074 100	12 817 745
Total			148 216 012	129 065 528

3. Commentaires :

Par rapport à 2022, la ressource de l'OS Infra baisse en AE (-10,6 %) et en CP (-0,6 %).

En 2023, les opérations principales seront réalisées pour :

- la construction en outre-mer d'un quai pour l'arrivée des patrouilleurs sur la base navale de Tahiti en Polynésie française ;
- la construction, sur le site de Miramas, d'igloos, d'aires aménagées et la viabilisation de la ZDHS du 4^e régiment du matériel ;
- les travaux de rationalisation et de modernisation des dépôts d'essence de la Marine (DEMa) à Toulon ;
- les travaux liés à la voirie et réseaux divers de l'opération CYBER de Rennes (Saint-Jacques de la Lande) pour la mise en œuvre de la sécurité protection (SECPRO) ;
- le démantèlement des paratonnerres source radioactive pour la brigade de gendarmerie (BGA) au dépôt de munitions de Savigny ;
- la construction d'un bâtiment au profit du centre de recherche et d'analyse du cyberspace (CRAC) et du centre de formation d'exploitation des émissions électromagnétiques (CFEEE) de Creil ;
- la construction d'un bâtiment COMCYBER 3 pour le site de La Maltière à Saint-Jacques de la Lande.

SYNTHÈSE ACTION 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	569,44	1,53	-	-	570,97	557,86	1,53	-	-	559,39
FAS	1 384,27	-	0,20	-	1 384,47	1 123,53	-	0,20	-	1 123,73
EPM	6,74	-	-	-	6,74	6,29	-	-	-	6,29
EAC	109,83	63,43	-	-	173,25	105,52	63,14	-	-	168,65
EPP	287,13	48,11	-	-	335,24	306,37	43,71	-	-	350,08
INFRA	129,05	546,18	-	-	675,23	126,52	365,36	-	-	491,88

Total	2 486,47	659,24	0,20	-	3 145,91	2 226,10	473,74	0,20	-	2 700,03
--------------	-----------------	---------------	-------------	----------	-----------------	-----------------	---------------	-------------	----------	-----------------

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
AOP	126,50			97,37	28,93	0,20	-	-	126,50
		613,15		491,66	88,22	13,77	6,50	13,00	613,15
			589,03	-	470,31	112,55	6,17	-	589,03
FAS	1 096,17			571,01	258,55	164,69	16,11	85,81	1 096,17
		1 073,58		606,34	383,81	41,27	24,22	17,93	1 073,58
			1 394,94	-	545,90	487,64	198,07	163,33	1 394,94
EPM	0,55			0,43	0,12	-	-	-	0,55
		2,10		1,62	0,47	-	-	-	2,10
			6,74	-	6,03	0,72	-	-	6,74
EPP	225,71			196,86	28,85	-	-	-	225,71
		403,81		127,21	245,72	11,68	2,02	17,18	403,81
			335,30	-	82,43	172,87	60,00	20,00	335,30
EAC	58,79			41,42	16,53	0,84	-	-	58,79
		115,03		75,13	26,52	9,91	1,66	1,80	115,03
			175,5	-	136,37	38,19	0,95	-	175,51
INFRA	443,06	-	-	259,50	88,84	65,06	20,76	8,91	443,06
	-	342,17	-	101,75	157,89	55,02	19,21	8,31	342,17
	-		653,33	-	263,20	161,75	87,66	140,71	653,33
Total	1 950,78	2 549,83	3 154,86	2 570,30	2 828,69	1 336,15	443,35	476,98	7 655,46

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023	AEANE 2023
EAC	-	-	-	-	-
INFRA	11,20	48,50	59,70	26,60	33,10
Total	11,20	48,50	59,70	26,60	33,10

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
AOP	152 877 060
FAS	48 222 159
EPP	62 721
EAC	5 688 977
Total	206 850 917

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ACTION (6,5 %)**06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000
Crédits de paiement	0	820 000 000	820 000 000	24 000 000

CONTENU DE L'ACTION N° 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrat d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'OTAN et de l'UE, des surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La provision permettra de couvrir une partie des surcoûts induits par les opérations extérieures.

L'année 2023 devrait voir la poursuite de la réorganisation des forces françaises à la suite du retrait du Mali et à la fin de la Task force européenne Takuba. Elle devrait voir le renforcement de la coopération opérationnelle avec certains pays dans la bande sahélo-saharienne.

Le dispositif français de l'opération DAMAN dans le cadre de la FINUL est *a priori* stabilisé en dépit d'un contexte toujours aussi tendu et de crise social et politique dans le pays.

Le dispositif de la MISLOG RCA devrait être réexaminé au regard de l'évolution de la situation politique et opérationnelle dans le pays.

La situation instable au Proche et Moyen Orient pourrait avoir un impact sur l'articulation de l'opération CHAMAL.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : OPEX**1. Description**Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et de travaux (protection des forces...).

Influence militaire en opération

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, menées au profit de la population locale et permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (opérations européennes de lutte contre la piraterie ATALANTA, de lutte contre le trafic de

migrants EUNAVFORMED, de formation en Afrique EUTM, ALTEA) et de l'OTAN (NMI en Irak...). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre les pays membres, fondée sur le revenu national brut.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre de drones et les communication satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique aérien est principalement réalisé via l'affrètement de gros porteurs dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 pays. Le transport stratégique est confronté à l'augmentation du prix du carburant et doit composer avec les conséquences de la crise en Ukraine (localisation des vecteurs aériens).

Le transport stratégique maritime est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de 2 navires rouliers (CALAO / TANGARA) à plein temps. La phase d'acheminement terrestre est réalisée via des marchés de commission de transport.

2. Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Externalisation	120 000 000	120 000 000
OB	Soutien aux forces	180 000 000	180 000 000
OB	Actions civilo-militaires	1 500 000	1 500 000
OB	Soutien aux opérations	318 500 000	318 500 000
OB	Subventions	30 000 000	30 000 000
OB	Télécommunications	35 000 000	35 000 000
OB	Transport	135 000 000	135 000 000
	Total	820 000 000	820 000 000

SYNTHÈSE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	790,00	-	30,00	-	820,00	790,00	-	30,00	-	820,00
Total	790,00	-	30,00	-	820,00	790,00	-	30,00	-	820,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
OPEX	15,96			15,96	-	-	-	-	15,96
		518,14		502,52	15,62	-	-	-	518,14
			844,00	-	828,38	15,62	-	-	844,00

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Total	15,96	518,14	844,00	518,48	844,00	15,62	-	-	1 378,10
--------------	-------	--------	--------	--------	--------	-------	---	---	----------

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2023 (AE=CP)
OPEX	24 000 000
Total	24 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	790 000 000	790 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	790 000 000	790 000 000
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	30 000 000	30 000 000
Total	820 000 000	820 000 000

ACTION (0,2 %)**07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures. Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action permettra de prendre en charge et de couvrir une partie des dépenses ex post liées à l'opération Sentinelle, évitant aux armées et services d'avancer durant la gestion la totalité des dépenses.

L'année 2023 devrait voir une stabilisation de l'opération Sentinelle sur son format actuel, sous réserve toutefois d'une remontée en puissance liée à :

- la survenance d'évènements ou menaces graves sur le territoire national ;
- la participation à la sécurisation d'évènements majeurs comme la coupe du monde de rugby prévue à l'automne.

OPERATION STRATEGIQUE : MISSINT

1. DescriptionSoutien aux forces :

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de fonctionnement, de déplacement et de condition du personnel.

Soutien aux opérations :

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Télécommunications :

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer le système de communication sécurisé (AUXYLIUM) pour les MISSINT.

2. Aspects Financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description			Prévisions de crédits 2023	
				AE	CP
OB	Soutien aux forces			29 500 000	29 500 000
OB	Télécommunications			500 000	500 000
Total				30 000 000	30 000 000

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATIONS STRATEGIQUES (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
MISSINT	2,87			2,87					2,87
		25,44		22,57	2,87				25,44
			30,00		27,13	2,87			30,00
Total	2,87	25,44	30,00	25,44	30,00	2,87			58,31

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	33 796 186	33 796 186	36 009 496	36 009 496
Subventions pour charges de service public	32 551 186	32 551 186	34 863 496	34 863 496
Dotations en fonds propres	1 245 000	1 245 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	1 146 000	1 146 000
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	26 769 018	26 769 018	28 885 437	28 885 437
Subventions pour charges de service public	26 459 495	26 459 495	28 475 914	28 475 914
Dotations en fonds propres	309 523	309 523	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	409 523	409 523
Total	60 565 204	60 565 204	64 894 933	64 894 933
Total des subventions pour charges de service public	59 010 681	59 010 681	63 339 410	63 339 410
Total des dotations en fonds propres	1 554 523	1 554 523	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	1 555 523	1 555 523

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022					PLF 2023						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Ecole de l'air et de l'espace	3		278	8		1		300	13		1	
Ecole navale	10		361	40	4	7		364	40			
Total ETPT	13		639	48	4	8		664	53		1	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	639
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	25
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	664
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	

Les transferts d'effectifs depuis le plafond d'emploi ministériel du programme permettront de venir renforcer les effectifs de l'École navale et de l'École de l'air et de l'espace en vue de la poursuite de leur développement.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

Ecole de l'air et de l'espace

Missions

L'École de l'Air et de l'Espace forme tous les officiers de l'armée de l'air. Elle accueille également des stagiaires et cadets étrangers dans le cadre de partenariats validés par l'état-major des armées et l'état-major de l'armée de l'air. Ces enseignements portent sur la partie « formation militaire » et sur le volet « formation académique ». Ces missions sont complétées par un volet « recherche » en lien avec l'espace et le milieu aéronautique.

Depuis sa transformation en établissement public, cette offre de formation est complétée par des masters spécialisés développés en partenariat (ISAé ou « Centrale Marseille ») ou en organisateur unique pour le master Defsys qui doit débiter en 2022.

Enfin, des stages courts à destination des autres ministères ou de partenaires privés sont mis en place pour réaliser des recettes propres destinées à accroître les moyens de l'EAE et à valoriser les formations dispensées pour nos propres militaires et agents notamment dans la formation « drone » et « formation au commandement ».

Elle a également pour mission de contribuer au rayonnement de l'Armée de l'Air et de l'Espace notamment par la transmission de son patrimoine culturel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Placée sous la tutelle du ministère des armées, assurée par l'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace, la gouvernance de l'EAE est décrite dans le décret n° 2018-1158 du 14 décembre 2018, complété par le décret n° 2021-862 du 30 juin 2021 et par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021.

L'École de l'Air et de l'Espace s'appuie sur de nouveaux acteurs pour sa gouvernance. Dirigée par un Directeur général, officier général de l'armée de l'Air et de l'Espace, elle est administrée par un conseil d'administration (CA), et soutenue dans ses orientations stratégiques et dans ses activités par un conseil de la formation de l'officier (CFO), un conseil académique (CAc), et un organe consultatif, le comité d'orientation stratégique (COS).

Le pilotage stratégique est fixé par le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement signé en mai 2022 par la ministre des armées.

Perspectives 2023

L'EAE a atteint un niveau de maturité et de compétence qui lui permettent de poursuivre et de conduire à bien les objectifs fixés dans le COP 2022-2026. Les moyens apportés par la tutelle dans la prévision budgétaire 2023, avec notamment la dotation en moyens humains nécessaires à la poursuite de ce développement, permettront de tenir ces objectifs.

L'établissement dispose des compétences et moyens nécessaires pour la passation de ces propres contrats, d'assurer son plan de recrutement et de dispenser l'ensemble de l'enseignement validé. L'effort et l'enjeu principal sera de ce fait

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Opérateurs

d'attirer et de fidéliser les compétences de nos enseignants et de nos agents, ainsi que le recrutement des doctorants, post-doctorats et ingénieurs de recherche tels que prévus dans les contrats de recherches financés essentiellement par l'agence de l'innovation de défense (AID) et l'agence nationale de la recherche (ANR).

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'EAE reste « embasée » et les principaux projets contributifs au plan de relance porteraient sur la remise en état de l'infrastructure de l'établissement dont la charge incombe toujours au ministère. Les projets proposés à ce jour n'ont pas été retenus dans le plan de relance.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	26 769	26 769	28 885	28 885
Subvention pour charges de service public	26 459	26 459	28 476	28 476
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	310	310	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	410	410
Total	26 769	26 769	28 885	28 885

Le montant de la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'École de l'air et de l'espace prévu au titre du PLF 2023 s'établit à 28,5 M€, montant en augmentation de 8 % par rapport à la LFI 2022, du fait de la montée en puissance progressive de l'établissement. Par ailleurs, les crédits de dotation en fonds propres sont dorénavant des crédits de subvention pour charges d'investissement (SCI) : ils s'élèvent à 0,4 M€ au PLF 2023 et permettront de financer la plateforme numérique de formation Cyber et du matériel pour le campus numérique.

Le montant saisi sur la ligne « autres financements de l'État » du tableau Autorisations Budgétaires (0 €) diffère de la somme des montants indiqués sur les lignes « Transfert » et « Dotation en fonds propres » du tableau Financement de l'État au titre de la LFI 2022 (310 k€), la DFP étant intégrée aux recettes fléchées et plus précisément à la ligne « financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	286	313
– sous plafond	278	300
– hors plafond	8	13
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	3	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous-plafonds sont pour un peu plus de 60 % armés par du personnel militaire affecté par la DRHAAE et pour un peu moins de 40 % par du personnel civil fonctionnaire, détaché ou contractuel. Concernant les 22 nouveaux postes du PLF 2023, ceux-ci sont constitués de : 10 postes de militaires transférés ; 5 postes de militaires liés à des créations de postes pour missions nouvelles ; 6 postes de civils pour missions nouvelles + transfert d'1 ETP sans masse salariale lié au départ en retraite d'un ouvrier de l'État dont le poste sera pourvu par un fonctionnaire. Concernant les postes hors plafonds, 4 nouveaux postes liés à des contrats de recherche sont inscrits. Les appels à projets ont été réalisés et sont en bonne voie de réalisation.

OPÉRATEUR

Ecole navale

Missions

Grande école militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP) sous la forme d'un grand établissement et placée sous la tutelle du ministère des armées. Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale. En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés. Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par l'amiral (2S) Stéphane Verwaerde, réélu en 2020 parmi les personnalités qualifiées désignées par la ministre des armées. Le contre-amiral Benoît Baudonnière est commandant et directeur général depuis le 24 août 2020. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom de la ministre des armées, la tutelle de l'École navale. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration en mars 2022, et signé par le CEMM en mai 2022.

Perspectives 2023

S'appuyant sur les évaluations récentes de la commission des titres d'ingénieur (CTI, ré-accréditation du diplôme d'ingénieur de l'EN en 2021 pour 5 ans) et du haut conseil à l'enseignement supérieur et à la recherche (HCERES, audit en 2022), l'École navale franchira en 2023 une nouvelle étape dans la transformation du cursus ingénieur de l'EN, pour répondre aux enjeux de compétences de la marine de demain. Un accent particulier sera également mis sur l'organisation et la visibilité de la formation maritime, en consolidant l'École de manœuvre et de navigation créée en 2022 au sein de l'École navale. L'effort dans l'innovation pédagogique sera prolongé conformément au plan pluriannuel d'investissement, incluant une dimension d'investissement dans la continuité des efforts déjà portés pour la médiathèque par exemple. Par ailleurs, la direction de la recherche et de l'innovation va renforcer son activité sur des thèmes tels que l'Intelligence Artificielle et le facteur humain. En parallèle, l'EPCSP va débiter une réflexion dès le dernier trimestre 2022 sur les évolutions structurelles à apporter afin de répondre aux enjeux futurs : rester au plus proche des besoins en formation, accentuer la réponse aux besoins de la marine nationale, accroître les partenariats. Des actions seront déployées dès 2023 afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les projets présentés par l'École navale dans le cadre du plan de relance n'ont pas été retenus.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	33 796	33 796	36 009	36 009
Subvention pour charges de service public	32 551	32 551	34 863	34 863
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	1 245	1 245	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	1 146	1 146
Total	33 796	33 796	36 009	36 009

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. Le montant de la SCSP augmente de 2,3 M€ entre la LFI 2022 (32,6 M€) et le PLF 2023 (34,9 M€) soit 7,1 %, pour tenir compte des hausses de dépenses de personnel.

La subvention pour charges d'investissement (SCI) d'un montant de 1,1 M€ est en diminution (-8 %) par rapport à la LFI 2022. Elle prend en compte un moindre besoin d'investissement. Cette subvention permet à l'opérateur de procéder à des dépenses d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux d'infrastructures ou de rénovation du réseau informatique.

Le budget initial pour 2022 de l'École navale intègre une dotation en fonds propre de 1,2 M€ réparti entre 0,9 M€ inscrit en recettes non fléchées, participant en particulier au financement du programme pluriannuel d'investissement de l'établissement et 0,3 M€ inscrits en recettes fléchées et dédiés au co-financement du contrat de partenariat État-Région.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	401	404
– sous plafond	361	364
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	4	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	10	7
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	10	7
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Trois postes d'ouvriers d'État sont transférés du Commandement de la zone maritime Atlantique (CECLANT) vers l'opérateur en 2023, suite à des départs en retraite, ce qui porte le plafond d'emploi à 364.